

# DOSSIERS solidarité et *santé*

## Nouvelles questions sociales dans l'Europe en mutation

Conférence, Paris, le 12 novembre 2008

**Hors  
série  
2009**



Dans le cadre de la présidence française du Conseil de l'Union européenne, une conférence consacrée aux nouvelles questions sociales dans l'Europe en mutation a été organisée le 12 novembre 2008 à Paris par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES).

Cette conférence, qui a réuni plus de 200 experts et décideurs politiques européens dans le domaine du travail et de la protection sociale, s'inscrivait dans la perspective de la rénovation de l'Agenda social européen, à la suite du Forum sur l'Agenda social renouvelé, organisé par la Commission européenne en mai 2008, de la communication de la Commission européenne sur la rénovation de l'Agenda social de début juillet et de la réunion informelle des ministres du Travail qui s'est tenue à Chantilly les 10 et 11 juillet 2008.

Les travaux de la conférence, à laquelle ont participé Jean-Pierre Jouyet, secrétaire d'État aux Affaires européennes, Nadine Morano, secrétaire d'État à la Famille, représentant Xavier Bertrand, ministre du Travail, des Relations sociales, de la Famille et de la

Solidarité et pour la Commission européenne Jérôme Vignon et Xavier Prats Monne, qui représentait le Commissaire européen à l'emploi, aux affaires sociales et à l'égalité des chances, ont permis de poursuivre les débats sur les questions posées par les nouvelles réalités sociales à l'échelle européenne au cours de quatre tables rondes.

La première table ronde a porté sur l'Europe sociale dans la mondialisation. Elle a abordé les perspectives de l'Europe sociale dans le contexte de la mondialisation, tant sous l'angle des contraintes liées à l'insertion dans la mondialisation, que des liens avec la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi et entre Europe sociale et droits sociaux fondamentaux.

La deuxième table ronde a abordé le thème du vieillissement en poursuivant la réflexion sur la solidarité entre les générations, thème qui avait fait l'objet d'échanges entre les ministres du Travail au cours de la réunion informelle qui s'est tenue à Chantilly les 10 et 11 juillet 2008.

La troisième table ronde a abordé le thème de la diversité et de la cohésion sociale en rendant compte des attentes des citoyens et de la capacité de l'Union européenne à produire des actions concrètes pour y répondre, grâce notamment aux éclairages d'un représentant du Parlement européen, d'un représentant du Conseil économique et social européen et d'un représentant de la plateforme des ONG européennes du secteur social.

Enfin, la dernière table ronde a permis des débats sur les instruments de l'Europe sociale, qu'il s'agisse de nouveaux instruments à imaginer ou d'instruments existants à faire évoluer.

Il paraît utile de publier aujourd'hui les actes de cette conférence qui a marqué une étape d'un processus toujours en cours, en vue de définir les prochaines priorités et méthodes à retenir pour traiter des questions sociales dans le cadre de la construction européenne.

## Sommaire

● <b>Ouverture</b> .....	4
● <b>Introduction</b> .....	7
● <b>Première table ronde</b>	
L'Europe sociale dans la mondialisation.....	11
● <b>Deuxième table ronde</b>	
Le défi du vieillissement et la solidarité entre les générations.....	21
● <b>Troisième table ronde</b>	
Diversité et cohésion sociale, points de vue croisés.....	33
● <b>Quatrième table ronde</b>	
Imaginer de nouveaux instruments en faveur de la cohésion sociale et du dialogue social.....	42
● <b>Clôture</b> .....	54

---

## Ouverture

Jean-Pierre JOUYET

Secrétaire d'État aux Affaires européennes

---

Mesdames et Messieurs, chers amis,

C'est un plaisir pour moi de venir m'exprimer ce matin devant vous en ouverture de cette importante conférence sur les « nouvelles questions sociales dans l'Europe en mutation ».

Elle offre l'occasion d'échanger de manière approfondie, entre représentants des États membres et des institutions européennes, des partenaires sociaux, des ONG et du monde académique, sur les nouvelles orientations que l'Europe doit donner aux politiques sociales.

Je salue la qualité des personnalités réunies aujourd'hui à Paris, à l'initiative de Xavier Bertrand et de ses services. La réflexion qui s'engage doit être partenariale car il s'agit de déterminer des pistes d'action à long terme pour l'Europe qui concernent l'ensemble de ses citoyens.

Nous pouvons nous appuyer pour ce débat sur la contribution essentielle de la Commission. Sa communication sur l'Agenda social, adoptée au tout début de la présidence française en juillet dernier, propose les grands axes pour cette réflexion européenne. Je salue la qualité de ce travail réalisé par les équipes du commissaire Vladimir Spidla (notamment Jérôme Vignon), et qui avait été précédé par une large consultation des parties prenantes européennes.

Nous pouvons compter aussi sur l'important rapport que Xavier Bertrand et moi-même avons commandé l'an dernier à Bernard Bruhnes à qui je rends hommage. Ce rapport sur « un agenda social pour une Europe compétitive et solidaire » pose, je crois, les bonnes questions que l'Europe doit résoudre et esquisse des axes d'action qui me semblent très pertinents.

Les ministres des Affaires sociales ont eu une première occasion de débattre de ces contributions lors de leur rencontre informelle de Chantilly, au début du mois de juillet dernier. Cette conférence est l'occasion de croiser le regard des institutions européennes et des États membres avec celui des experts, des partenaires sociaux et de la société civile.

Xavier Bertrand aura l'occasion ce soir, avec le Commissaire Spidla, de vous indiquer les prochaines étapes de ce processus européen lancé en juillet dernier. La Présidence française et ses partenaires tchèque et suédois, qui exerceront la présidence en 2009, accorderont une grande importance à vos travaux pour les traduire politiquement. Veuillez donc à rester opérationnels et à faire des propositions.

Les quatre tables rondes qui vont suivre cette intervention d'ouverture vont permettre de couvrir largement le spectre des questions que la Présidence française a voulu mettre sur la table.

Le premier thème, sur l'Europe sociale dans la mondialisation, est central. Il s'agit bien, au fond, de réfléchir à la compatibilité de la démarche européenne d'insertion réussie dans la mondialisation économique avec la préservation de ses traditions sociales. Comme me l'a souvent répété Bernard Bruhnes, nous avons trop souvent tendance, entre Européens, à considérer que nos différences sont considérables en matière sociale. Mais vu de Pékin, de Brasilia ou de Johannesburg, et même de Washington, il ne fait pas

de doute qu'une forme de « modèle social européen » existe bien. Comment peut-on et doit-on l'adapter en ces temps de mondialisation ?

L'Europe a, je crois, commencé à répondre :

- en prenant acte de la diversité de ses populations et de la nécessité d'une démarche commune en matière d'immigration. Le Pacte européen sur les migrations adopté au Conseil européen d'octobre marque, de ce point de vue, une étape décisive dans le cadre d'une approche équilibrée ;
- en développant des stratégies de « flexicurité » qui permettent de renforcer la compétitivité de nos entreprises tout en garantissant les sécurités indispensables à nos concitoyens ;
- en développant aussi de nouveaux outils, comme le fonds européen d'ajustement à la mondialisation auquel, vous le savez, la France attache une grande importance. Dans la situation économique présente, et sans doute durable, la nécessité d'action ambitieuse et de fonds d'ajustement d'ampleur ne fait aucun doute. Il est anormal que ces fonds soient si peu utilisés alors qu'ils sont déjà inférieurs aux besoins de conversion et de formation.

Vos débats porteront également sur la question du vieillissement démographique et de la solidarité entre les générations. Nous avons tendance, notamment en période de crise, à sous estimer l'importance des défis de long terme. Il faut néanmoins prendre conscience que le défi du vieillissement est déjà une réalité pour la plupart des États membres de l'Union européenne.

Il s'agit d'un domaine d'action décisif, pour lequel le dialogue entre Européens et les échanges de bonnes pratiques sont particulièrement riches.

Il s'agit aussi de réfléchir aux actions que l'Union peut conduire en propre. Je pense notamment à l'accompagnement de l'emploi des seniors qui est en train de devenir un sujet majeur dans toutes nos sociétés.

Troisième thème de fond, la diversité et la cohésion sociale, thème qui est, je l'ai rappelé, en parti lié à la mondialisation. Le dialogue européen peut favoriser la prise de conscience de notre besoin, indiscutable, de nouvelles formes d'immigration. Comme l'ont indiqué les chefs d'État et de gouvernement dans le Pacte européen pour les migrations, une bonne intégration des populations issues de la diversité doit être une priorité européenne. Au-delà de nos traditions nationales, souvent très différentes, nous pouvons déterminer ensemble des priorités et des instruments communs. Dans son ensemble, l'Europe est en retard par rapport aux États-Unis dans le renouvellement de ses élites, pas uniquement politiques, mais aussi administratives et économiques, et dans les actions de discrimination positive sans doute nécessaires.

La diversité sociale en Europe, c'est plus largement une exigence d'égalité des chances. Comme l'a bien montré Bernard Brunhes dans son rapport, les Européens sont en demande de mesures nouvelles pour mettre en œuvre ce principe qui doit être au cœur de notre approche européenne de la vie en société.

La Présidence française a mis tout son poids dans la négociation en cours au Conseil des ministres de la proposition de directive de la Commission sur les différentes formes de discriminations. C'est une discussion difficile, mais vous pouvez compter sur notre détermination pour convaincre, avec l'appui du Parlement européen. Ce texte est de nature à répondre aux attentes de nos concitoyens vis-à-vis d'une Europe plus solidaire, plus concrète et plus proche des préoccupations de ses populations.

L'égalité des chances, c'est enfin une exigence face à la pauvreté. Sous l'impulsion de Martin Hirsch, la Présidence française est l'occasion de faire partager avec tous les Européens, l'expérience que nous menons s'agissant du Revenu de solidarité active. Nous prouvons aussi de cette manière que l'Europe peut faire avancer la solidarité avec les plus démunis.

Vous débattrez enfin des instruments de l'Europe sociale. Au-delà des débats sur les principes, il s'agit en effet de passer à l'action. C'est une préoccupation forte de Xavier Bertrand qui a tenu à inscrire au programme de la Présidence française une réflexion sur les outils d'action nouveaux que l'Europe doit envisager. Quelle place pour le droit social européen ? Quels moyens propres dans le budget de l'Union ? Comment améliorer la coordination ? Je sais que les partenaires sociaux européens ont des vues divergentes sur ces questions importantes. Cette conférence a pour objet de confronter les points de vue et de faire émerger des points de consensus.

Pour conclure, permettez-moi de vous faire part d'une conviction personnelle forte, dans les circonstances économiques et financières très particulières que nous connaissons en ce moment.

Nous le savons bien, la crise financière est en train d'affecter gravement l'économie réelle et les Européens devront, dans les trimestres qui viennent, en affronter les conséquences en termes d'activité et d'emploi.

La Présidence française ne s'épargne aucun effort pour favoriser une coordination européenne la plus forte possible, en réponse à cette crise. Nous avons réussi à apporter des réponses indispensables en urgence au plan financier. Le Président de la République travaille avec acharnement à obtenir, lors du Conseil européen de décembre, une réponse européenne la plus ambitieuse possible face au ralentissement économique.

Je crois que l'Europe doit aussi se mobiliser pour apporter une réponse sociale à la crise. Votre réflexion d'aujourd'hui doit prendre en compte ce contexte nouveau par rapport à juillet dernier. L'Agenda social européen doit prendre en compte, dans les mois qui viennent, le ralentissement économique et le retour du chômage.

Bon nombre d'instruments proposés par la Commission dans son paquet social vont dans le bon sens. Je pense au comité d'entreprise européen, qui est le lieu naturel du dialogue social pour une répartition plus équilibrée des fruits de la croissance. Je pense aussi aux politiques de flexicurité qui doivent permettre aux entreprises et aux travailleurs de faire face dans de meilleures conditions au ralentissement économique.

Je pense néanmoins que nous pourrions aller plus loin : dans le dialogue social, au plus haut niveau. Ce dialogue est plus que jamais indispensable quand nous assistons à l'affaiblissement d'un mode de développement économique et financier par trop dominé par les préoccupations de rentabilité de court terme, quand nous devons mettre en place un modèle de développement plus attentif à la rareté des ressources, aux liens entre l'homme et son environnement, aux investissements collectifs à long terme et à faire de notre diversité une richesse.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention et vous souhaite une bonne conférence.

---

# Introduction

**Bernard BRUNHES**

BPI

---

Lorsque la Présidence française de l'Union européenne a inscrit cette conférence dans son programme, au printemps dernier, la situation économique de l'Europe et celle du monde ne se présentaient pas sous un jour aussi inquiétant. La crise financière était certes engagée, mais ses conséquences sur l'économie réelle étaient largement sous estimées.

C'est donc sous un jour nouveau que nous engageons aujourd'hui ce débat sur l'Europe sociale. Présent la semaine dernière à Chicago, j'ai pu mesurer l'émotion et l'espoir des citoyens américains devant l'arrivée, au sommet de l'État, d'un Président « original ». J'ai senti, comme tous les observateurs, qu'un souffle nouveau remettait en question le modèle de développement – trop fermé aux réalités humaines et sociales – qui caractérisait l'administration américaine.

Les conséquences sociales de la mondialisation sont venues ces derniers jours sur le devant de la scène, dans les médias et dans les discussions des citoyens. Le tout premier discours du Président élu ne les a pas occultées, puisque les graves difficultés de l'industrie automobile américaine sont apparues au moment même de l'élection. La diversité constitue évidemment un des thèmes centraux, avec l'élection de Barack Obama. La question de la pauvreté surgit aussi dans l'actualité, avec les conséquences dramatiques de la crise immobilière américaine. La question du développement durable fera l'objet de développements nouveaux, sous l'égide de l'administration américaine appelée à s'installer prochainement. Ce nouveau modèle économique de développement durable aura des conséquences directes sur l'emploi, les compétences et sur les questions sociales.

Nul ne sait ce que sera concrètement le changement en cours à la tête des États-Unis. Je n'ai pu m'empêcher de rapprocher cet événement des sentiments qui m'ont obsédé depuis qu'au printemps dernier, à la demande du gouvernement français, j'ai rencontré de nombreux responsables politiques et administratifs des États membres, pour tenter de dessiner un Agenda social pour l'Europe. C'est avec une certaine mélancolie que j'ai proposé un agenda finalement très modeste, sans doute loin des espoirs et des attentes des citoyens de l'Europe. En veillant toujours à préserver les principes de l'économie de marché, d'une part, ceux de la subsidiarité d'autre part, la plupart des responsables politiques que j'ai rencontrés m'ont fait part d'une opinion plutôt négative quant au développement d'une politique sociale européenne. J'ai été un peu déçu de constater qu'il était difficile de construire un Agenda social européen qui ne soit pas réduit au strict minimum, ni à de longues négociations débouchant sur de maigres avancées sans ambition.

Or, on peut aujourd'hui être inquiet ou rempli d'espérance. En effet, l'ampleur de la crise économique à laquelle l'Europe et le monde sont confrontés peut conduire à une plus grande prudence et peut faire naître la tentation de reporter à plus tard les avancées envisagées, sur des thèmes aussi importants que la diversité et la lutte contre les discriminations, la flexicurité, l'amélioration et l'harmonisation du droit du travail, la lutte contre la pauvreté, et en particulier la pauvreté des enfants, la solidarité intergénérationnelle, l'égalité professionnelle, l'harmonisation progressive des systèmes de protection sociale, etc. On peut toutefois raisonner inversement. Chacun, ici, sait que cette crise n'est ni un accident de parcours ni un mauvais moment à passer après lequel tout recommencera comme avant. Elle fera émerger de nouvelles règles, une nouvelle organisation des relations internationales et de nouvelles formes d'intervention des pouvoirs publics dans la vie économique.

L'État providence, qui faisait l'objet de critiques acerbes, reposant sur des concepts jugés dépassés, forgés il y a plus de soixante ans, va peut-être prendre une forme différente. Devant les conséquences économiques et sociales d'une trop grande confiance dans les marchés, peut-être devrions-nous aujourd'hui définir de nouveaux modèles, qui donnent aux États et à l'Europe un rôle de protection des hommes et des femmes touchés par la pauvreté, l'âge, les difficultés d'insertion des jeunes, le chômage, l'insuffisance des formations, l'inadaptation des compétences, le racisme, le sexisme, les diverses formes de handicap. La sécurité sociale, qui s'est mise en place au milieu du siècle dernier, doit être profondément réformée. Mais elle doit être aussi renforcée. L'Europe n'a-t-elle pas un rôle à jouer dans la définition d'un nouveau modèle ?

Nous voilà condamnés à imaginer une nouvelle économie et une nouvelle société appelées à quitter une posture défensive face aux États émergents souhaitant prendre leur place au soleil, au profit d'une attitude positive constructive, voire offensive. Dans nos démocraties, ce changement de cap, cette adaptation douloureuse à un monde nouveau, ne se fera pas sans l'assentiment plein et entier des citoyens. L'Europe sociale, c'est cela : une approche de notre communauté d'intérêt, de culture et d'Histoire, qui ne donne pas une place excessive à l'économie et à la finance et qui fait toute sa place au citoyen, afin qu'il comprenne ce vers quoi nous allons.

L'Union européenne et les gouvernements qui la constituent doivent faire prévaloir un discours et une action qui donnent aux Européens le sentiment que c'est bien d'eux dont on s'occupe. C'est de leur confiance que nos économies ont besoin, tant il est vrai que la défiance dont souffrent la consommation, l'investissement et la bourse elle-même, est alimentée par la crainte de l'avenir. Au lieu de mettre sous le boisseau les projets sociaux, au motif de l'urgence des réformes dont ont besoin l'économie et la finance, l'Union doit leur redonner au travers de l'Agenda social toute leur place dans un nouvel ordre qui se fera jour à l'issue de cette crise.

Cette journée aborde quatre dimensions complémentaires. J'espère que tous les orateurs de la journée se souviendront du besoin que nous avons de préparer l'avenir par des approches nouvelles et de ne pas être trop prudents. Des approches nouvelles adaptées à un nouvel état du monde que nous ne connaissons pas encore. Ce dont nous avons besoin, c'est d'une approche européenne, collective et non pas de l'addition de vingt-sept volontés parfois divergentes. Parce que cette crise est l'acte de naissance d'un monde où de nouveaux acteurs vont jouer une place gigantesque, l'Europe doit construire un front uni et non un puzzle de nations autonomes.

La première table-ronde portera sur la mondialisation, qui constitue un véritable défi pour l'Europe sociale : elle conduit en effet à une nouvelle division internationale du travail, qui remet en cause le modèle économique sur lequel les États européens ont bâti leur place et leur richesse. Comment pouvons-nous, dans ce nouveau cadre, préserver ce qui a fait l'originalité de l'Europe dans le monde des cinquante dernières années : une combinaison heureuse, entre compétitivité économique et solidarité sociale. Nous sommes la seule région au monde à avoir mise en œuvre une telle combinaison. Pouvons-nous la préserver ? Comment la protection sociale, à laquelle nous sommes attachés, peut-elle être sauvegardée tout en évoluant ? Comment les droits des travailleurs, qui sont à la base de notre modèle, peuvent-ils être confortés, lorsqu'ils sont éloignés de ce que certains pays « concurrents » vivent effectivement ? L'Union doit-elle développer des outils de protection, tels que le fonds d'ajustement à la mondialisation, dont les ambitions sont peut-être trop modestes, et les résultats aujourd'hui peu convaincants ?

La deuxième table ronde porte sur la question des personnes âgées et de la solidarité inter-générationnelle. Il ne faudrait pas que le défi de la mondialisation et celui de la crise économique que nous vivons fassent passer au second plan ce qui est, à long terme et structurellement, le plus grave défi de nos sociétés : la mutation démographique. Nous



allons aujourd'hui mesurer l'ampleur du défi à relever, réfléchir aux politiques sociales qui permettraient d'assurer la cohésion entre les générations et nous interroger sur la possibilité d'accroître les taux d'activité, en conformité avec la stratégie de Lisbonne. Celle-ci, en ce domaine comme en d'autres, n'a nullement perdu de son actualité.

Le troisième thème de nos travaux peut donner lieu à des controverses. Nous aurons, j'espère, un débat animé. Derrière les mots consensuels de « cohésion sociale », les positions sont diverses, car si nous sommes d'accord sur les principes, les pratiques des gouvernements peuvent diverger. Je me demande aujourd'hui si l'avènement, à la Présidence des États-Unis, d'un africain-américain, comme on dit là-bas, ne va pas, dans tous nos pays, changer la donne.

Le dernier thème de la journée est un peu plus concret et peut-être plus technique : il s'agit des outils de la politique sociale. Lorsque je me suis rendu dans plusieurs États membres afin de recueillir leurs priorités en matière d'Agenda social européen, j'ai ressenti une sorte d'hésitation, de flou, de scepticisme à l'égard de plusieurs de ces outils. Il faut des directives et il faut une législation, certes. Mais, au nom de la subsidiarité, on s'en méfie. Dans la plupart des États membres, mes interlocuteurs ont exprimé des réticences à l'égard de nouvelles législations. Je pense qu'ils ont tort.

Je pense que l'Union européenne se défendrait mieux si elle disposait d'un arsenal législatif solide. Peut-être la crise actuelle aboutira-t-elle à faire évoluer les positions sur ce point. La méthode ouverte de coordination a montré à la fois son efficacité et ses limites. Il faut la développer et peut-être innover. Les fonds européens sont efficaces mais peut-être trop engoncés dans des processus bureaucratiques qui les privent d'une partie de cette efficacité. Sans doute, est-ce l'occasion de s'interroger sur l'avenir du fonds européen d'ajustement à la mondialisation, qui a été créé et qui n'a pas encore donné de résultats.

La négociation entre partenaires sociaux, vive et productive il y a dix ou vingt ans, a un peu perdu de son dynamisme et de son efficacité. Il s'agit aujourd'hui de la relancer.

Lorsqu'on connaît le poids que peut avoir une déclaration solennelle du Conseil européen, on peut espérer que le Conseil de décembre fournira l'occasion d'affirmer l'importance de l'Europe sociale et de l'Europe des citoyens. Vous êtes tous des porteurs de projets sociaux pour l'Europe. Nous attendons tous des participants à la présente conférence qu'ils apportent des réflexions, des recherches. Nous attendons aussi que vous répondiez aux préoccupations nouvelles d'une Europe qui vient d'entrer dans une crise profonde. Si nous apportons, collectivement, des réponses sociales à la crise, nos concitoyens nous en seront reconnaissants.

Je viens de relire les conclusions de la réunion dite « réunion informelle des ministres de l'emploi et des affaires sociales » du 11 juillet, au cours de laquelle j'avais présenté mes conclusions sur l'Agenda social européen. J'ai noté les conclusions de cette réunion : rendre l'Europe sociale plus concrète et plus visible ; lutter contre l'exclusion de l'emploi d'une partie de la population ; renforcer la capacité des travailleurs à anticiper les changements et à développer la flexicurité ; faciliter la mobilité au-delà des frontières ; anticiper les compétences dont le marché du travail aura besoin ; contribuer à l'adaptation des travailleurs aux changements induits par la mondialisation et le changement climatique ; renforcer la solidarité entre les générations ; mieux concilier la vie professionnelle et la vie familiale ; définir les conditions de développement des services sociaux d'intérêt général ; lutter contre la pauvreté ; lutter pour l'égalité des chances et contre les discriminations.

Si ce programme était vraiment rempli, ce serait un très grand progrès. Mais derrière les mots, il faut aussi des actes. Je voudrais donc qu'aujourd'hui, nous allions au-delà de ces preuves de bonne volonté. Que nous nous posions des questions de fond dans cette période de crise. Que faire, par exemple, pour que cette pauvreté, qui touche très directement plus d'un Européen sur dix, ne fasse pas sombrer des millions de nos concitoyens dans les

conséquences d'une économie en récession ? Que faire pour que les retraités ne subissent pas de plein fouet les échecs financiers et boursiers ? Que faire pour que la réduction des effectifs de salariés ne soit pas la seule réponse des grandes entreprises aux difficultés économiques ? Comment traiter les problèmes de logement, partout où la crise touche très directement les accédants à la propriété ?

Nous ne pouvons nous contenter d'affirmer que l'Europe sociale va se construire lentement et patiemment, derrière l'Europe économique : peut-être faut-il aujourd'hui aborder dans l'autre sens la question de l'avenir de l'Europe.

## Première table ronde

# L'Europe sociale dans la mondialisation

Président : Bernard BRUNHES

BPI

---

## L'Europe dans la mondialisation

Jean PISANY-FERRY

Brussels European and Global Economic Laboratory (Bruegel)

---

De profonds désaccords ont existé, comme l'a souligné Bernard Brunhes, avec un mélange de diplomatie et d'agacement au sein de l'Union à 27. Effectivement, il en a résulté une immobilité sur les questions de l'Europe sociale et d'adaptation à la mondialisation : on peut parler au sujet de la question sociale, en Europe, d'une « question gelée », tant les désaccords sont profonds concernant la façon de l'aborder. Les raisons en sont nombreuses. La diversité des situations s'est accrue avec l'élargissement. Il existe aussi une diversité de modèles, comme l'avait montré André Sapir, à propos du « modèle social européen » : certains sont efficaces, d'autres ne le sont pas ; certains sont justes et d'autres ne le sont pas.

Je crois aussi qu'il existe, en France, des facteurs qui ne facilitent guère les choses dans le débat avec les autres États membres sur ces questions. La France s'appuie sur deux concepts « phares » que sont le gouvernement économique et l'Europe sociale. Il s'agit de notions mal comprises par nos partenaires, dans le meilleur des cas. Dans le gouvernement économique, ils voient souvent la volonté d'une reprise en main de la Banque centrale européenne dans l'Europe sociale, la volonté d'élimination de la concurrence. Ceci favorise une incompréhension durable qui n'a d'équivalent que l'incompréhension de l'opinion française vis-à-vis de cette Europe qui refuse de reconnaître que gouvernement économique et Europe sociale sont des dimensions essentielles.

Malgré tout, il me semble que des progrès ont été réalisés avec la méthode ouverte de coordination initiée à Lisbonne. L'accent a été mis, en ce qui concerne le marché du travail, sur des objectifs pertinents. Le fait de se concentrer sur le taux d'emploi, notamment, au lieu du taux de chômage, a traduit une rupture par rapport aux pratiques malthusiennes que de nombreux États avaient adoptées dans les années 1980. La focalisation sur le taux d'emploi a conduit à faire évoluer les termes du débat. L'intérêt porté à la question de l'emploi des seniors et l'émergence des débats européens sur la flexicurité, faisant souvent du Danemark une référence, me paraissent d'autres apports significatifs. De la même manière, un élément d'amélioration du débat – et par conséquent des politiques nationales – réside dans l'attention consacrée à l'activation des dépenses pour l'emploi, qui peut prendre diverses formes (dont le RSA en France).

Nous sommes ainsi parvenus à décroiser les débats sur ces questions, alors qu'ils étaient excessivement cloisonnés il y a dix ou quinze ans, bien davantage que dans le domaine économique. Il y a là un acquis important pour le domaine social, qui est de nature à faire progresser les choses, même s'il s'agit d'une force faible, qui produit des résultats lentement. D'ailleurs, même si nous ne sommes pas sûrs des liens entre les instruments et les résultats, une amélioration du taux d'emploi (supérieure à ce que l'on anticipait il y a quelques années) s'est produite, dans un contexte économique favorable.

Il y a probablement place pour d'autres dimensions. Jean-Pierre Jouyet s'est fait l'écho d'une préoccupation pour d'autres sujets, tels que le vieillissement de la population et la diversité. Une caractéristique commune des pays européens réside aussi dans le fait qu'ils

sont aujourd'hui en retard dans l'investissement en capital humain. Ils se croient souvent naturellement « intensifs » en capital humain mais ils le sont moins qu'ils ne le pensent, de moins en moins si l'on tient compte de la vitesse à laquelle des pays émergents investissent dans ce domaine. Du retard a été pris, dans de nombreux pays européens, concernant cet investissement en capital humain et sans doute y a-t-il là une piste à activer. Je suis frappé de constater que nous disposons de peu d'instruments d'évaluation et de comparaison dans ce domaine. Nous savons, en tout cas, que la France a un retard considérable en la matière et gagnerait à s'inspirer de certains de ses voisins européens.

La question des migrations est inscrite dans l'Agenda social européen, notamment grâce à une initiative française. La migration a une dimension européenne qui est enfin reconnue. Cette dimension commune est, certes, variable, et notamment plus forte pour les migrations de travailleurs qualifiés et de personnes en situation irrégulière. Là existe aussi, probablement, un point d'appui pour le développement d'une politique comportant des éléments de comparaison entre États et des objectifs communs.

La dernière piste réside dans la mobilité. De façon surprenante, l'Union européenne a été construite sur la base de l'hypothèse implicite selon laquelle les habitants de l'Union ne se déplaceraient pas, malgré l'abolition des frontières au sein de cet espace. En réalité, les habitants commencent à être mobiles, ce qui fait émerger des questions sociales importantes, concernant la portabilité des droits.

Je souhaiterais finir sur la récession. Le fait est acquis. Les prévisions économiques sont sans cesse révisées à la baisse et nous ne sommes sans doute pas au bout du chemin : les prévisions de la Commission, notamment, semblent encore marquées par un certain optimisme. Des prévisions du FMI nous annoncent déjà une franche récession et je pense que celle-ci va être de plus en plus reconnue.

Nous vivons donc un choc d'une violence que nous n'avions pas connue depuis longtemps. Même la récession de 1993, qui a été forte dans certains pays (dont la France), n'avait pas une telle ampleur. Il existe par ailleurs une incertitude quant à la durée de ce choc, qui fait

l'objet de débats parmi les économistes. Ceux-ci s'interrogent notamment sur l'impact d'un désendettement et sur la vitesse des ajustements qui seront en jeu. Des interrogations surgissent également à propos de la nature de la croissance susceptible de se faire jour à l'issue de la récession, étant entendu que les effets du choc sur le système international ne peuvent, pour l'instant, être anticipés avec précision.

Les débats sur l'Europe sociale seront pris en porte-à-faux au regard de certains objectifs qui avaient été définis et pour lesquels des résultats avaient été obtenus. Il est vrai que certains de ces objectifs étaient tout à fait pertinents dans la perspective d'un retour progressif au plein-emploi. Telle était la perspective au cours de la dernière décennie qui prévalait dans de nombreux pays européens, où le principal enjeu identifié consistait à mieux faire fonctionner le marché du travail et à faire revenir vers l'emploi des populations qui en étaient éloignées, dont notamment les seniors.

Dans un contexte récessif, la priorité est naturellement donnée à la solidité des « filets de sécurité ». La question des objectifs se posera donc de façon renouvelée et le Conseil, qui se réunira au mois de décembre, aura à se pencher sur ces questions économiques et sociales. Des questions telles que l'indemnisation du chômage, les compléments aux revenus, la pauvreté et les restructurations se posent en tout cas dès aujourd'hui.

Pour le reste, la dimension proprement européenne de certains instruments suscite des interrogations spécifiques. Jean-Pierre Jouyet et Bernard Brunhes ont évoqué par exemple le fonds européen d'ajustement à la mondialisation. Ce fonds est largement un « gimmick » politique : il a beaucoup servi à cautionner l'existence d'une réponse politique de l'Union aux questions posées par les conséquences sociales de la mondialisation.

En réalité, l'instrument a peu servi et c'est heureux : il était en effet conçu pour apporter une réponse de nature politique, en particulier dans le cas de situations faisant la une des médias. L'Union pouvait alors, en quelque sorte, dire qu'elle était une partie de la solution et pas seulement une partie du problème. Cette lecture est un peu caricaturale, mais au fond

pas si loin de la réalité. Il faut aujourd'hui se demander si le fonds d'ajustement à la globalisation ne peut pas constituer un véritable instrument.

Cela supposerait de sélectionner des objectifs et la manière de les atteindre. La portée de cet instrument serait, certes, limitée, puisque le budget mobilisable n'est pas infini. Il pourrait néanmoins être accru, le cas échéant. Parmi les objectifs susceptibles d'être poursuivis à travers cet instrument, figure à mon avis la compensation (pendant une certaine période) des pertes de salaires faisant suite à un changement d'emploi rendu nécessaire par une restructuration. Cet outil pourrait-il par ailleurs être employé pour financer des aides à la mobilité, interne aux États membres ou (avec un supplément) au sein de l'Union ? Bien sûr des conditions d'éligibilité devraient alors être définies, en renforçant le caractère automatique de l'application de cet instrument, lorsque les conditions sont remplies, plutôt qu'un recours discrétionnaire découlant des tensions politiques constatées à un moment ou à un autre.

Enfin, pour conclure, il est clair que le degré d'incertitude existant sur l'ampleur et la nature des changements qui seront rendus nécessaires par la crise financière impose qu'un dialogue social permette d'anticiper les différentes dimensions des problèmes susceptibles de se faire jour.

## La place de la protection sociale dans la stratégie de Lisbonne

Jérôme VIGNON

Commission européenne - Direction Protection sociale et intégration

Parler du rôle de la protection sociale dans le cadre de la stratégie de Lisbonne revient à aborder de plain-pied le thème très controversé – particulièrement depuis trois ou quatre ans – de la contribution du modèle social européen au succès de la stratégie de Lisbonne et à la compétitivité des entreprises européennes face aux défis posés par la mondialisation. Souvenons-nous de l'étude remarquable d'André Sapir, présentée au Conseil EcoFin

en 2005, qui posait crûment la question de l'existence d'un modèle social européen et de l'adaptation relative de certains modèles sociaux nationaux, face à la fluidité requise par la mondialisation.

La méthode ouverte de coordination sociale couvre les grands systèmes d'assurance vieillesse et santé mais aussi les revenus d'assistance et de garantie de ressources, puisque les objectifs européens couvrent à la fois la modernisation de la protection sociale et la lutte contre l'exclusion et la pauvreté.

Je voudrais souligner trois points, d'abord l'historique de ce processus et les étapes que nous avons franchies, ensuite ce que nous avons appris et enfin, ce que cela apporte à la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne.

### *Les origines de la méthode ouverte de coordination sociale*

D'où venons-nous ? Les premières étapes datent du début des années 1990. À cette époque, se terminait un grand programme d'action sociale, ancré dans le parallélisme entre le marché intérieur, l'union monétaire et la cohésion sociale, les trois allant de pair. On parle aujourd'hui beaucoup de la recommandation du 24 juin 1992 sur les minima sociaux, puisqu'elle rebondit au travers de l'inclusion active. Sans doute encore plus importante par rapport au sujet de ce matin, la recommandation du Conseil du 27 juillet 1992, plus vaste, prescrivait une convergence vers le haut des objectifs et politiques de protection sociale. Elle recouvrait l'ensemble des domaines de la protection sociale, y compris les allocations familiales, et l'assurance chômage et se rattachait à l'objectif de supprimer les obstacles à la libre circulation.

Ce que nous faisons dans le cadre « MOC (méthode ouverte de coordination) sociale » n'est donc pas seulement lié à la stratégie de Lisbonne, mais doit aussi son origine au souci qu'une trop grande hétérogénéité des systèmes de protection sociale ne fasse obstacle à l'enjeu d'une pleine intégration économique et monétaire.

Au début de la décennie 2000, nous avons une vision plus optimiste que celle des années 1990. À Lisbonne, dominait alors la vision qu'un système de protection solide, généreux,

qui protège et aide aux changements est un atout pour la productivité et donc pour la compétitivité. La protection sociale est alors considérée ainsi comme un investissement productif. À partir du milieu des années 2000, notamment après le rapport Kok, l'aptitude de la protection sociale à favoriser la compétitivité est remise en question. Notamment face à la concurrence des pays émergents, qui assimilent le progrès technique rapidement.

La stratégie de Lisbonne est alors reconfigurée, centrée sur la croissance et l'emploi à travers les lignes directrices et les rapports annuels et articulée avec la méthode ouverte de coordination sociale qui doit aussi faire la preuve qu'elle contribue bien à l'enjeu général d'activation du potentiel de population active. L'objectif de l'Europe sociale est toujours là, mais il est interrogé à la lumière de sa compatibilité avec le soutien aux objectifs de croissance et d'emploi, ce qui est naturel et sain. D'une manière paradoxale, ce suivi distinct de la MOC sociale a contribué à établir une visibilité, certes seconde, mais réelle et autonome de la stratégie pour la croissance et l'emploi. Je voudrais souligner plusieurs acquis.

#### *Une communauté d'acquis et de réflexion dans le domaine social*

Le Comité de la Protection sociale, instauré par le Traité de Nice, présidé successivement par Raoul Briet, Theo Langejan et aujourd'hui par Élise Willame, joue un rôle de forum politique de délibération européenne. Il se réunit plus d'une dizaine de fois par an et joue un rôle politique de sélection des « angles d'attaque » de la modernisation de la protection sociale.

Il existe un acquis européen en matière de conception de la protection sociale. Des convergences existent d'abord à propos de la notion d'inclusion active. Celle-ci, qui vient de faire l'objet d'une recommandation de la Commission européenne, constitue l'aboutissement de plusieurs années de réflexion et d'action qui visaient à savoir comment concilier la notion de « rentabilité » du travail, pour la personne concernée, et la notion d'un droit au soutien inconditionnel que la collectivité doit apporter à ceux qui ne peuvent pas travailler. La notion d'inclusion active résume,

au fond, toute la philosophie de la stratégie européenne de modernisation de la protection sociale : l'efficacité, la soutenabilité financière et la solidité de la cohésion sociale.

La MOC sociale a également permis d'établir une approche commune aux 27 États membres. Certains ont des systèmes très différents en matière de réforme des systèmes de retraite, pour considérer que l'allongement des durées de vie actives (et la réduction des inégalités de santé et d'espérance de vie qui en sont le corollaire) constituent un élément essentiel, quel que soit le système. Les pays de l'Union considèrent aussi qu'il faut faire preuve, à l'arrière-plan, d'une parfaite rigueur dans la gestion budgétaire des finances publiques. Il existe, de ce point de vue, un lien direct entre la réforme des systèmes d'assurance vieillesse et l'un des objectifs centraux de Lisbonne. Il convient aussi de diversifier les méthodes d'épargne et de développer les systèmes de retraite complémentaires, en les surveillant mieux – afin de les rendre accessibles à tous. Enfin, une surveillance permanente de ces réformes est jugée nécessaire, car personne ne peut dire, dans ces domaines, s'il a fait assez ou trop. En France, le COR (Conseil d'orientation des retraites) joue ce rôle de surveillance. Il a des équivalents dans chacun des États membres, afin de mesurer les progrès réalisés et ceux qu'il reste à accomplir.

Enfin, une démarche nouvelle est reconnue nécessaire par les États européens en matière de systèmes de santé. Elle consiste à lutter contre les inégalités en matière de santé, dont le rôle de frein important vis-à-vis de l'accès à l'emploi est aujourd'hui reconnu. Il s'agit de mettre l'accent sur ce qui se trouve en amont du système de soins, en investissant dans la qualité plutôt que dans la réduction systématique des coûts et en ouvrant et encadrant l'offre de soins de longue durée.

Ces acquis ne sont pas minces : ce n'est pas rien que d'être d'accord sur de tels objectifs et de les poursuivre ensemble, à travers des plans stratégiques nationaux. De manière transversale, à travers les *peer reviews* ou les indicateurs communs, il s'est établi une communauté de réflexion qui déborde de loin le Comité de protection sociale. Elle associe, dans les États membres, les acteurs sociaux et

la société civile. Elle crée un état d'esprit de vigilance sociale, dont je vois la trace dans les réponses apportées par les membres du Comité de protection sociale au questionnaire que nous leur avons adressé récemment. La question portait sur la façon dont leur pays réagissait à l'impact de la crise, du point de vue social. Les réponses sont surprenantes d'agilité et de présence : partout, il se passe quelque chose et ce n'est pas sans lien avec ce système de monitoring annuel.

### *Croissance et emploi ne favorisent pas nécessairement la cohésion sociale*

Tous les trois ans, à travers les rapports tri-annuels du Comité de la protection sociale, nous nous posons deux questions « symétriques » : la modernisation de la protection sociale soutient-elle les enjeux de Lisbonne ? La croissance et l'emploi soutiennent-ils la réduction de la pauvreté et la qualité de la protection sociale ?

Sur le premier point, le domaine le plus éloquent est celui de l'allongement des durées de vie actives : le taux d'emploi des seniors est passé de 38 % à 45 % en dix ans. Il devrait atteindre 60 % à l'horizon 2050. Il s'agit d'une contribution majeure à la réponse européenne au défi démographique. Une question reste à explorer : comment le pilier « protection sociale » de la flexicurité, élément majeur de la stratégie de Lisbonne, pourra-t-il jouer pleinement son rôle, en évitant que ceux occupant les emplois les plus précaires se retrouvent aussi dans les situations de plus grande vulnérabilité du point de vue de la protection sociale ? Le Comité de l'emploi s'attache à ces questions. Le Comité de la protection sociale va l'aider, notamment au travers des réflexions d'un groupe de travail dédié à cette question.

Mais inversement, peut-on dire que l'emploi et la croissance ont concouru aux objectifs de cohésion ? La réponse est ici moins assurée. Certes dans les États membres les plus éloignés des niveaux élevés et qui sont en situation de rattrapage par rapport au niveau moyen de PIB par tête, la croissance accélérée a été bénéfique pour diminuer le chômage de longue durée et améliorer la situation des jeunes.

On observe particulièrement dans les États membres ce que j'appellerais des goulets

d'étranglement, comme l'a notamment souligné le Comité de la protection sociale dans un rapport dédié à la stratégie de Lisbonne qu'il a publié en 2007. Malgré la croissance et l'emploi, qui exercent généralement des effets favorables, ces goulets d'étranglement freinent la diffusion de la croissance et de l'emploi dans des groupes importants de la société, diminuant l'agilité de cette dernière face à la mondialisation.

On peut mentionner quelques-uns de ces goulets. :

- Depuis 2001, la proportion d'enfants vivant dans une famille où aucun adulte ne travaille est restée stable, autour de 10 % – alors que, dans le même temps, le taux d'emploi est passé de 62 % à 70 %. La proportion de jeunes adultes ne possédant pas un acquis de formation de base supérieur au niveau élémentaire n'a pas varié non plus : elle est comprise entre 15 % et 17 %. On peut s'interroger sur ce que sera l'aptitude de ces personnes à suivre une formation continue, laquelle ne bénéficie qu'à 10 % des travailleurs les moins qualifiés. Ceux qui auraient le plus besoin de la formation continue sont donc ceux qui y ont le moins accès.

- Par ailleurs, 25 % des Européens vivent dans des logements qui n'ont pas le standard requis par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Comment, dès lors, être apte à travailler, a fortiori lorsque ce logement se trouve éloigné des lieux de travail ? Une proportion significative des Européens n'a pas accès aux soins de santé qu'ils estiment leur être nécessaires. Par exemple, de 5 % à 10 % des Européens affirment qu'ils ne peuvent accéder à des soins dentaires.

### *Le temps venu d'une redistribution*

Ces blocages appellent à des investissements sociaux qui sont de nature à faciliter une meilleure adaptation de l'Union européenne à la mondialisation. La Commission estime que la crise nous fournit l'occasion d'apporter une réponse plus adaptée à ces enjeux. Elle l'a affirmé, dans sa communication relative au Recovery plan du 29 octobre dernier. Elle le dira plus fortement d'ici le 26 novembre.

Nous avons la conviction que le processus de la stratégie de Lisbonne et que la MOC

sociale, qui sont destinés à nous rendre plus agiles et plus flexibles, peuvent aussi nous offrir ces qualités dans la crise elle-même. Cela suppose toutefois que nous portions ce regard nouveau pour lequel plaidait Bernard Brunhes. Cela suppose aussi que l'on considère que les investissements dans la réduction de ces goulets d'étranglement font partie des urgences à prendre en compte dans le contexte de crise que nous connaissons.

Certes, ces investissements requièrent un financement. Cela revient à soulever une question qui dépasse les compétences de la Commission : la redistribution. À titre personnel, je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas reconsidérer la tendance, privilégiée depuis une dizaine d'années, consistant à opter pour une redistribution qui ne permet pas de réaliser ces investissements sociaux essentiels. Ceci permettrait de réorienter les priorités sans dérapage budgétaire.

---

## Droits sociaux fondamentaux et Europe sociale

Francis KESSLER  
Université de Paris 1 - Panthéon-Sorbonne

---

Même si les aspects économiques ou politiques sont importants, l'Europe est une construction juridique. Cette question des droits fondamentaux et de leur articulation est complexe et occupe les spécialistes depuis une vingtaine d'années. Elle est d'autant plus complexe que l'on est en présence de trois ordres juridiques fondamentaux : l'ordre européen, l'ordre des droits de l'homme et les différentes jurisprudences. Mais ces droits fondamentaux ne sont pas « solubles dans la crise économique ».

Il n'existe pas, dans les textes constitutifs européens, de « catalogue » de droits sociaux fondamentaux, même si la jurisprudence de la Cour reconnaît ces droits comme des éléments du droit communautaire. Il existe deux instruments dont il est difficile d'évaluer la valeur juridique : la Charte communautaire des droits sociaux fondamentaux des travailleurs (un peu tombée dans l'oubli), d'une part et la Charte

des droits fondamentaux de l'Union européenne, d'autre part. Il existe d'autres textes fondamentaux au sein de l'espace européen, à commencer par la Convention européenne des droits de l'homme et la Charte sociale européenne. Il n'en demeure pas moins que l'on rencontre des difficultés pour combiner les ordres juridiques du droit communautaire et des droits de l'homme.

La lutte contre toute forme de discrimination compte parmi les réussites qu'on peut mettre à l'actif de l'Europe – l'Union européenne mais aussi le Conseil de l'Europe. Des textes européens prohibent les discriminations qui sont également condamnées par une jurisprudence abondante, constituée par les arrêts de la Cour de justice des communautés européennes et de la Cour européenne des droits de l'homme. À partir de cette jurisprudence se sont développées des méthodes de travail et d'investigation aujourd'hui largement répandues pour la prise en compte des discriminations et leur prohibition. S'agissant des discriminations fondées sur le genre, le droit a considérablement avancé au regard de ce qu'il était il y a vingt ou trente ans – même si des problèmes demeurent, en particulier dans le domaine de l'égalité entre les hommes et les femmes, concernant les rémunérations. Pour les discriminations portant sur la nationalité, une jurisprudence un peu complexe existe, qui prohibe en tout cas la prise en considération de la nationalité des individus, dans le champ du travail comme dans celui de la protection sociale ou dans celui de l'aide sociale, même si c'est plus complexe.

Un potentiel de contentieux important existe peut-être, au-delà de ces domaines, en ce qui concerne le retour à l'emploi et l'employabilité. Des progrès sont réalisés par la voie contentieuse, donc au cas par cas, ce qui n'est évidemment pas toujours très satisfaisant. C'est le cas aussi pour la discrimination au regard de l'âge.

Toutefois, un débat, sans doute inhérent à l'essence de la communauté européenne au sein de l'Union européenne, a lieu régulièrement concernant la distinction des droits économiques fondamentaux et des droits collectifs fondamentaux des salariés. Dans les jurisprudences « malheureuses » de la Cour de justice des communautés européennes (arrêts Viking



et Laval), la Cour de justice a retenu une méthode très complexe de conciliation de ces deux droits en faisant appel à un principe de proportionnalité qui est d'un maniement extrêmement difficile. Il me semble que l'on aurait pu procéder différemment.

D'ailleurs, si l'on compare la jurisprudence de la Cour de justice des communautés européennes avec celle de la Cour européenne des droits de l'homme, on se rend compte que cette dernière se situe aux antipodes de la première : la Cour européenne des droits de l'homme ne tergiverse pas, par exemple, sur la possibilité de faire grève. En préparant cette intervention j'ai repris des argumentations du début du XX<sup>e</sup> siècle et il est frappant de constater que les arguments sont encore tout à fait d'actualité, concernant par exemple les tensions entre droit de la concurrence et fixation collective des conditions de travail. De fait, il me semble que ce débat date d'avant la Première guerre mondiale.

Il eût été facile, pour la Cour de justice des communautés européennes, à partir d'une jurisprudence étoffée, de faire référence aux droits sociaux fondamentaux prévus dans la Charte sociale européenne ou dans une moindre mesure la Convention européenne des droits de l'homme. Ce raisonnement alternatif sauvegardait l'histoire de la négociation collective nationale en évitant, en deux mots, le risque de dumping social. L'idée selon les mots mêmes de l'avocat général d'un code commun de valeurs fondamentales me paraît tout à fait possible. Au fond la question consiste à réfléchir à l'articulation des sources

et systèmes de protection des droits de l'homme en Europe. Les États n'ont que très peu réagi à ce qui paraît être une atteinte fondamentale au droit de la négociation collective. La Commission a adopté une position un peu contradictoire. Le Parlement européen, lui, s'est saisi de la question et a fourni en quelque sorte un « guide d'action » en la matière, à travers une résolution qui conteste notamment l'introduction d'un principe de proportionnalité.

On pourrait demander aujourd'hui à la Commission européenne de promouvoir les droits fondamentaux de manière plus vigoureuse, en particulier pour les droits qui ne figurent pas dans le Traité. Si l'on admet que les Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, font partie intégrante des droits reconnus par l'Union européenne, pourquoi la Commission n'y ferait-elle pas référence dans ses communications ? Il existe, selon moi, un décalage considérable notamment, entre la DG « Marché intérieur » et la DG « Emploi et affaires sociales », ce qui plaide pour une harmonisation des réflexions de la Commission. Cette absence des droits sociaux fondamentaux dans les débats au niveau de l'UE prévaut aussi au plan national. Il s'agit au fond de reconnaître que les normes des droits de l'homme, et notamment la charte sociale européenne sont des normes supérieures non seulement pour les États, qui ont tous ratifié la Convention Européenne des droits de l'homme et la Charte sociale européenne, mais aussi pour l'Union. Il s'agit d'un réel outil juridique d'action.

## Discussion

■ Walter CERFEDA

Confédération européenne des syndicats (CES)

Je partage une grande partie des approches proposées. Il existe en effet une certaine continuité avec la situation économique actuelle. La récession risque de multiplier rapidement les problèmes sociaux auxquels nous sommes confrontés, ce dont nous devons tenir compte. L'Europe est entrée en crise avant la crise financière. Si l'on examine la croissance européenne au cours des cinq dernières années dans le contexte de la mondialisation, il nous

faut reconnaître que le produit intérieur brut (PIB) européen a connu la plus faible croissance au monde, avec un taux de progression moyen de 1,8 % par an, contre 2,7 % au Japon, 3,1 % aux États-Unis, 8,4 % en Inde et 10,2 % en Chine. Cette constatation soulève de nombreuses interrogations sur le modèle de croissance européen, peut-être excessivement tourné vers le marché communautaire et trop peu internationalisé : 85 % de la croissance du PIB européen proviennent encore du marché intérieur. Ce point est au cœur de la récession économique.

Comment pouvons-nous alors relancer cette croissance ? Nous sommes parfaitement conscients du fait que modèle social et modèle économique sont indissociables. Nous sommes prêts à lancer un nouveau modèle social si nous disposons d'un bon modèle compétitif car, dans le cas contraire, nous assisterons à une bataille défensive dans laquelle chacun cherchera à imposer son propre point de vue. Je n'accepterai jamais que seuls les salariés paient le prix de la crise comme au cours de la crise de 1929, du fait de l'augmentation du chômage et de la baisse des salaires. Nous devons changer d'attitude et changer le marché du travail. Nous avons réalisé une étude, conjointement avec Business Europe, concernant les défis présentés par le marché du travail et la nécessité de mettre en place un nouveau cadre.

L'Europe ne disposant ni de la puissance industrielle des États-Unis ni du capital humain dont dispose la Chine, son seul espace, dans la compétition mondiale, est donc celui de la qualité et de l'innovation. La pertinence de ce choix est démontrée par les pays les plus performants d'Europe, comme les pays scandinaves, qui ont basé leur croissance sur la qualité et l'innovation. Ces pays veulent être en mesure de répondre aux défis auxquels ils sont confrontés. En période de récession, il faut accentuer cet effort. Une réflexion doit être engagée sur le fonds d'ajustement à la globalisation mais il faut aller au-delà.

La Confédération européenne des syndicats (CES) souhaite que le pacte de stabilité soit plus stable en ce qui concerne les dépenses en innovation et en technologie. Nous souhaitons également que la Banque européenne lance un emprunt obligataire afin de soutenir les ressources européennes apportées aux secteurs les plus exposés à la récession. Le fonds européen d'ajustement à la mondialisation serait intégré au budget alors que, jusqu'à présent, il en a toujours été exclu. Il devrait désormais être intégré au budget de l'Union européenne. Nous avons également besoin d'augmenter considérablement nos ressources et de revoir nos procédures. Les secteurs les plus exposés sont ceux qui sont à 80 % composés de petites et moyennes entreprises et sont exclus du fonds européen d'ajustement à la mondialisation. Nous devons agir rapidement si nous voulons soutenir la croissance et fournir des références au marché.

Nous sommes prêts à de nombreuses nouvelles actions, en premier lieu en ce qui concerne la flexibilité. La flexibilité interne équivaut à offrir aux entreprises de plus grandes marges de manœuvre afin de gérer la situation économique, de s'adapter aux demandes du marché du travail et de diminuer le temps de travail en cas de dégradation du contexte. Les entreprises doivent donc être en mesure de renégocier les horaires de travail. Il faut aussi rechercher une plus grande flexibilité externe, la flexicurité. La difficulté ne réside pas dans notre disponibilité envers la formation et la protection de la mobilité mais dans les ressources au niveau national, permettant de gérer la flexibilité dans un contexte de sécurité. Sans cela, la flexécurité risque de rester un slogan qui ne pourra être appliqué aux vingt-sept pays de l'UE.

Enfin, il nous faut lutter contre le dumping social, en décourageant les entreprises de miser sur l'abaissement du coût du travail pour réaliser leur croissance, tout en remplaçant la qualité du travail au centre du dispositif. Nous devons établir une hiérarchie parmi les indicateurs intégrés à notre recherche car ils ont été relégués au chapitre des annexes. Aucun gouvernement n'applique les politiques en faveur du télétravail au niveau national. Il existe des politiques en matière de services qui permettent notamment d'équilibrer vie privée et vie professionnelle et de soutenir les employés par des contrats à durée déterminée et à court terme. Nous avons besoin d'un socle de droits minimaux au niveau européen, qui serait fondé sur la Charte des droits fondamentaux.

Comment peut-on définir un travailleur autonome et indépendant ? Nous voulons améliorer la protection des travailleurs et, dans ce cadre, nous efforcer de mettre en place une plate-forme dotée de conventions élargies en termes de droit international. En son absence, les échanges au sein de l'Organisation internationale du travail (OIT) risquent d'entraîner un recul des droits. Pour finir, nous devons mettre en œuvre une politique des salaires qui augmente le pouvoir d'achat, car elle représenterait une solution au problème de la croissance économique interne. Le tribunal a souligné les risques que présentent le dumping social et les réductions de salaire. Le principe « à travail égal, salaire égal » est fondamental. Nous voulons garantir la solidarité et la lutte contre le dumping.

## ■ Thérèse de LIEDEKERKE

Business Europe

Entre le moment où l'organisation de cette conférence a été décidée et sa tenue, le monde a changé. Et il y a une erreur majeure que nous devons éviter dans le contexte de crise actuel : opposer l'économie et le social.

Il existe aujourd'hui un consensus en Europe, y compris au sein du patronat, pour reconnaître que le modèle social européen et la mondialisation ne sont pas nécessairement incompatibles. L'expérience de plusieurs États membres le prouve d'ailleurs. Beaucoup des économies les plus ouvertes en Europe s'appuient en effet sur des modèles sociaux extrêmement développés (par exemple, le Danemark, les Pays-Bas, l'Irlande ou l'Allemagne). Ces pays ont su adapter leur système de protection sociale à la mondialisation en les rendant plus flexibles. Ce qui est incompatible avec la mondialisation, ce n'est pas la protection sociale mais la rigidité et l'immobilisme.

L'action concertée menée par les gouvernements européens, la Commission européenne et les banques centrales, à l'occasion de la crise financière, a joué un rôle très important et positif pour en gérer les effets. Pour Business Europe, ce qu'il faut maintenant, c'est :

- Mettre effectivement en œuvre dans les différents États membres le plan d'action décidé au niveau européen. Et ceci doit être fait de façon coordonnée pour éviter les distorsions de concurrence au sein du marché intérieur.
- Assurer l'accès au financement pour les entreprises et mobiliser les instruments disponibles pour soutenir les PME menacées par une contraction du crédit (notamment *via* les mécanismes de la Banque européenne d'investissement).
- Améliorer la supervision des marchés. Les développements récents montrent que, dans ce domaine aussi, la réponse passe par la coordination tant au niveau européen que mondial.
- Assouplir le plafond prévu dans le cadre de la facilité européenne d'assistance financière à moyen terme, afin de venir en aide aux États membres qui connaissent des difficultés financières exceptionnelles. Certains gouvernements (par exemple la Belgique, les Pays-Bas ou la France) ont pu prendre des mesures fortes

pour soutenir leurs systèmes bancaires. D'autres États membres, placés dans des situations similaires, n'auraient sans doute pas les moyens d'agir de cette façon. L'Europe doit apporter des réponses dans ce cas.

S'agissant du marché du travail, l'impact de la crise économique et financière est encore difficile à prévoir de façon précise. N'oublions pas que deux défis, déjà présents avant cette crise, doivent être relevés :

- Le premier est celui de l'emploi. Business Europe et la Confédération européenne des syndicats se sont mis d'accord sur les contours d'une approche par la flexisécurité qui permet de réconcilier le modèle social européen avec les exigences de la compétitivité dans une économie mondialisée.
- Un autre défi qui existait avant la crise financière est la nécessité d'adaptation de nos systèmes sociaux au vieillissement de la population. Il faut poursuivre les réformes, assurer la viabilité financière des retraites et encourager chacun à demeurer dans la vie active aussi longtemps que possible.

Le dialogue social fait partie intégrante de notre modèle social. Les actions des partenaires sociaux sont prises à différents niveaux (européen, national, sectoriel, de l'entreprise, etc.). Outre le consensus dégagé sur la flexicurité, plusieurs initiatives des partenaires sociaux européens méritent d'être soulignées : le cadre d'action sur le développement des compétences tout au long de la vie négocié en 2002, les négociations en cours sur des marchés du travail inclusifs, les recommandations communes sur les comités européens d'entreprises. Le dialogue social a donc à cœur de proposer des solutions.

S'agissant enfin de la mise en œuvre de la directive sur le détachement des travailleurs et de la jurisprudence de la Cour européenne de justice qui ont été évoquées, je souhaiterais souligner qu'au cours d'un forum organisé récemment par la Commission européenne sur ce thème, Business Europe a indiqué sa disponibilité à discuter des problèmes d'application pratiques qui se posent avec la CES. Nous pensons que des solutions peuvent être trouvées dans le cadre du texte existant, dans le respect de la jurisprudence récente de la Cour européenne et qu'une révision de la directive n'est pas nécessaire.

## ■ Jérôme VIGNON

Un élément fondamental du droit européen n'a guère été évoqué : la liberté de circulation. Dans les affaires Laval et Rüffert (le cas Viking étant distinct), il n'existe pas de subordination à la concurrence du droit fondamental des conventions collectives. Il s'agit d'un conflit entre deux droits fondamentaux : le droit national d'application des conventions collectives et le droit de la libre-circulation, qui est garanti par le règlement 14 08/71 des communautés européennes. Celui-ci assure l'égalité de traitement des travailleurs mobiles en matière de protection sociale. La Commission indique que l'instrument permet-

tant la réconciliation de ces deux droits fondamentaux (c'est-à-dire la directive « travail posté ») a été mal appliqué. Or le but de cette directive est précisément de protéger les travailleurs détachés, tout en luttant contre le dumping social.

Dès l'instant où, dans les pays en question, la directive n'a pas été appliquée correctement, on ne pouvait donner raison au plaignant. Il ne s'agit nullement d'une pluralité d'interprétations au sein de la Commission. La direction générale (DG) « emploi » défend la mobilité des travailleurs. La DG « marché intérieur » défend la liberté de circulation. Sur ce point, elles sont tout à fait en accord.

## Deuxième table ronde

# Le défi du vieillissement et la solidarité entre les générations

Anne-Marie BROCCAS

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)

Nos modèles sociaux, dans les différents États membres, se caractérisent par un certain équilibre entre les rôles de la famille, du marché et de la solidarité publique pour traiter de l'articulation entre vie professionnelle et vie privée, de l'implication dans le marché du travail des hommes et des femmes et de la solidarité entre les générations.

Nous savons que les équilibres entre ces trois composantes varient d'un État membre à un autre au sein de l'Union. Aujourd'hui, comme cela a déjà été souligné ce matin, ces équilibres sont soumis à deux types de tensions :

- une contrainte de long terme, d'une part, du fait de la modification de la structure par âge de la population européenne, contrainte commune aux États membres mais dont l'ampleur, le calendrier et même la nature diffèrent d'un pays à un autre ;
- une contrainte de court terme, d'autre part, du fait de la crise économique et financière, qui conduit à se demander qui supportera le poids des ajustements à rechercher, question à envisager notamment sous l'angle de la solidarité entre les générations.

Les conclusions du Conseil des ministres informel qui a eu lieu au mois de juillet dernier ont mis l'accent sur la nécessité de renforcer la solidarité entre les générations, dans le prolongement des initiatives prises par le trio précédent et conduites depuis plusieurs années par la Commission. Les ministres ont souligné que les politiques de solidarité entre les générations ne devaient pas concerner seulement les personnes âgées mais aussi les enfants et les jeunes, dans une perspective de cycle de vie. Des réflexions sont menées actuellement au sein du Comité de la protection sociale et au sein du Comité de l'emploi sur ces thèmes.

On peut rattacher à ce débat la thématique de la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle, puisque la prise en charge des enfants ou de la dépendance, dans un contexte de diminution des taux de natalité et de la population active, pose la question de la participation des femmes à l'activité productive ou aux activités domestiques. Le Conseil informel des ministres de juillet a vivement encouragé les partenaires sociaux à poursuivre leurs négociations à ce sujet. Il a souligné la valeur de la parentalité. À ce titre, les ministres ont également mis en lumière la contribution essentielle des services sociaux d'intérêt général aux politiques de protection et d'inclusion sociale.

---

## Le défi posé par les évolutions démographiques

Didier BLANCHET  
INSEE

---

La conjoncture économique va rester un filigrane de mon intervention, qui va toutefois principalement traiter d'un horizon plus lointain, celui des projections démographiques. C'est en un sens un petit peu plus confortable que les projections de court terme, car même si c'est un domaine dans lequel les incertitudes existent – j'y reviendrai plusieurs fois – elles sont paradoxalement plus faibles que pour les horizons plus courts.

Je vais d'abord rappeler les grandes tendances du « vieillissement », de son ampleur et de ses causes. Je précise qu'il n'y a pas de connotation négative dans ce terme de vieillissement, ni de jugement de valeur : il s'agit simplement de désigner le phénomène d'accroissement de la

part des plus âgés dans la population totale. J'aborderai ensuite les trois principaux domaines qui sont affectés : les retraites, la santé et l'invalidité aux grands âges, avant de conclure en m'interrogeant sur les enjeux qui en découlent pour la solidarité intergénérationnelle.

Quelle est l'ampleur du « vieillissement » et quelles en sont les causes ? La dernière édition des projections démographiques réalisée par Eurostat, parue l'été dernier, repose sur un scénario central dit « de convergence », mais il s'agit d'une convergence à horizon très lointain, l'horizon 2150, ce qui laisse subsister d'importantes différences entre pays à l'horizon effectif de ces projections qui est l'horizon 2060.

Le « vieillissement » de la population est mesuré par la part des personnes âgées de 65 ans et plus rapportée à celle de la population âgée de 15 à 64 ans. Ce ratio, pour l'ensemble des 27 pays de l'Union, devrait à peu près doubler à l'horizon 2060.

D'où ceci provient-il ? Ce vieillissement reste encore parfois associé à la perspective de décroissance de la population globale. Mais ce n'est pas ce que l'on prévoit, du moins en moyenne, à l'horizon 2060 : la croissance cumulée de la population, à cette échéance, devrait être de 15 % en moyenne pour l'Europe par rapport à 2008. Certains pays devraient certes connaître une décroissance de leur population globale mais la tendance devrait être, d'une manière générale, à la stabilité. Certains petits pays connaîtront même une croissance relativement rapide de leur population.

Cette coexistence entre croissance et vieillissement n'a rien de paradoxal : pour l'essentiel, elle correspond au fait que le centre de gravité de la croissance démographique se déplace vers les groupes d'âge les plus élevés, sous le double effet du passage à la retraite des générations du baby-boom et de l'accroissement de l'espérance de vie.

On peut préciser cet effet du baby-boom. Pendant plusieurs décennies, il a compensé la tendance naturelle au vieillissement résultant de l'accroissement de la durée de vie ; c'est surtout là que réside le caractère « transitoire » de son effet. On assiste à partir de maintenant à une sorte de « retour à la normale » : les baby-boomers cessent de compenser le vieillisse-

ment par le haut de la pyramide et les deux phénomènes (croissance de l'espérance de vie et arrivée de cette génération aux âges les plus élevés) vont maintenant se renforcer.

Dans certains pays, ce phénomène est amplifié par un phénomène de vieillissement « par le bas » : un déclin de la population d'âge actif, dont l'importance varie selon la combinaison entre les niveaux de la fécondité et des migrations. En France, l'essentiel du vieillissement ne vient pas du vieillissement par le bas, mais quasi totalement par le haut.

Il en résulte deux conséquences importantes.

- La première est que, dans les pays où prédomine le vieillissement « par le haut », il semble difficile de contrebalancer le phénomène par l'augmentation de la fécondité ou par le recours accru aux flux migratoires, sauf à envisager des scénarios qui semblent peu réalistes, selon lesquels on chercherait infiniment à compenser l'allongement de la durée de vie par une « fuite en avant » dans la croissance démographique. Ce vieillissement constitue un phénomène plutôt positif, en ceci qu'il traduit l'allongement de l'espérance de vie. Il faut accepter de subir les conséquences de cette durée de vie plus longue sur la structure par âge. Le baby-boom a permis de masquer ces conséquences pendant plusieurs décennies, mais on ne pouvait pas compter sur sa prolongation perpétuelle pour retarder indéfiniment la confrontation aux conséquences d'une durée de vie plus longue.

- La seconde implication est que ce poids du vieillissement par le haut donne un assez haut degré de certitude quant à la direction qualitative du changement : il n'y a pas de scénario plausible qui conduise à l'absence de vieillissement de la population. L'ampleur exacte du phénomène reste certes incertaine et il faudra prendre en compte cette part d'incertitude, mais il y a peu de doute sur la direction globale de ce changement.

Quelles seront les conséquences sur les dépenses de protection sociale ?

Le doublement global attendu du ratio de dépendance ne se traduira pas par un doublement de la part des pensions dans le PIB. Ceci supposerait une indexation globale des retraites

sur les salaires bruts qui ne semble guère souhaitable puisqu'un tel principe reviendrait en effet à faire en sorte que le niveau de vie des retraités dépasse très largement celui des actifs. Dans les scénarios les plus communément élaborés, la croissance de la masse des retraites devrait être comprise entre 50 % et 70 %. Cela reflète également les réformes entreprises dans de nombreux pays et la priorité qu'elles ont donnée à la viabilité financière de ces systèmes de retraites.

En fait, il n'existe pas de lien mécanique entre l'évolution du ratio de dépendance et la charge globale des retraites, rapportée au PIB. Tout dépend de la façon dont le système réagit à ce vieillissement. Le véritable effet de la démographie est de modifier les conditions de l'arbitrage entre les trois grandeurs principales que sont la masse des retraites rapportée au PIB, l'âge de la retraite et le niveau de vie relatif des retraités.

Or force est de constater que les politiques menées jusqu'à présent ont eu des effets modérés sur l'âge de départ en retraite. Il n'y a donc pas de miracle. Là où le vieillissement a un effet amorti sur la charge globale des retraites, c'est dans la mesure où l'on anticipe une diminution assez sensible du niveau de vie des retraités.

Même si cette diminution relative n'empêche pas forcément les retraites d'augmenter en valeur réelle, ces politiques ont « préprogrammé » des décrochements assez significatifs du niveau de vie relatif des retraités par rapport aux actifs. Ceci a conduit à l'émergence d'une nouvelle préoccupation : la viabilité sociale des politiques mises en œuvre, l'idée étant qu'un trop fort décrochement du pouvoir d'achat relatif des retraités peut lui aussi constituer un problème. Les travaux de l'Ageing Working Group du Comité de politique économique montrent par exemple que dans la plupart des pays où la croissance de la part des retraites dans le PIB a été contenue, ceci a été permis par des décrochements de l'ordre de 25 % à 50 % du niveau de vie relatif des retraités. Dans certains pays, cela pose très probablement un problème d'adéquation des retraites futures.

Le nouveau mot d'ordre consiste, dans ce contexte, à concilier l'adéquation socioéconomique des politiques et leur viabilité financière. Ceci plaide pour des politiques qui misent prioritairement sur le levier de l'âge de départ en retraite. C'est sur ce principe que reposent par

exemple les scénarios d'égal partage des gains d'espérance de vie entre travail et retraite, pris en compte dans la réforme suédoise et, dans une certaine mesure, en France.

Ce scénario requiert cependant que plusieurs conditions soient remplies. Il n'a de sens que si l'ensemble des facteurs qui gouvernent l'organisation du cycle de vie se modifient de façon cohérente avec l'allongement de la durée de vie, par exemple le rythme de dépréciation du capital humain en fonction de l'âge, ce qui est loin d'être acquis.

En ce qui concerne la santé et les soins de long terme, les études confirment régulièrement que le lien avec la démographie est moins direct qu'en matière de retraites, pour diverses raisons. La raison est que le profil des dépenses de santé par âge est plus progressif et évolue assez fortement d'une génération à l'autre. L'augmentation de l'espérance de vie peut aussi, dans certains cas, contribuer à une réduction des dépenses, dans la mesure où une partie d'entre elles est liée à la proximité du décès.

La tendance la plus plausible demeure néanmoins ascendante, mais avec beaucoup plus d'indétermination qu'en matière de retraites. Les travaux de l'Ageing Working Group de la Commission, pour les six pays les plus peuplés de l'Union, détaillent six scénarios qui présentent un éventail intéressant. D'un pays à l'autre et d'un scénario à l'autre, la fourchette d'évolution est comprise entre 0,5 point de PIB et 3 points de PIB.

Le même constat s'applique aux projections de dépenses de soins de dépendance, pour lesquels cinq pays ont été étudiés et quatre scénarios élaborés. La fourchette d'évolution est alors comprise entre 0,2 et 2,5 points de PIB. Les scénarios conduisant aux écarts les plus importants sont ceux dans lesquels on suppose des replis très importants de l'aide informelle assurée par les familles, au profit de l'aide plus formalisée assurée par les pouvoirs publics.

L'incertitude est donc importante. Mais elle ne peut servir de prétexte à l'absence de décision : c'est le lot commun du politique que de prendre des décisions en l'absence de certitude complète, tant sur les tendances spontanées que sur les effets des politiques envisagées. Il faut prévoir des cadres de décision flexibles, permettant de faire facilement

évoluer les politiques programmées, au fur et à mesure que l'on avance dans le temps – ceci valant aussi pour les scénarios de croissance économique, comme nous le rappelle le contexte conjoncturel présent.

Au demeurant, dans le domaine du vieillissement, on a au moins ce résultat qu'il n'y a pas d'incertitude qualitative et il ne fait pas de doute que l'accroissement de dépenses (retraite, santé, dépendance) représentera plusieurs points de PIB. Or ces évolutions se dessinent dans un contexte où d'autres besoins non démographiques semblent devoir s'amplifier (par exemple l'environnement) et où il ne semble pas falloir compter sur des compensations liées à la baisse d'autres dépenses. On a longtemps pensé, par exemple, que l'accroissement de la charge des dépendants âgés pourrait s'accompagner d'un allègement de la charge des dépendants jeunes (éducation, aide aux familles). Ceci ne semble pas devoir être le cas, sauf dans les pays marqués par un fort effet de vieillissement par le bas. Dans le cas de la France, s'il y avait de tels bénéfices, ils seraient déjà engrangés, puisque cela fait environ 25 ans que l'on observe une fécondité plus basse que pendant la période du baby-boom.

Quel enjeu tout cela représente-t-il en matière de solidarité et d'équité entre générations ? Dans ce domaine, il y a deux discours polaires qui paraissent également excessifs. Le premier consiste à affirmer que toute nouvelle hausse des prélèvements entraînerait une paupérisation des actifs et menacerait, par-là même, le contrat intergénérationnel. Si ceci est inexact, c'est parce que même dans des scénarios de croissance économique ralentie, il est possible de trouver des ressources sans menacer l'équilibre général et le niveau de vie des actifs. L'autre extrême consiste à s'appuyer sur ce résultat pour affirmer une confiance un peu « béate » dans les bienfaits de la croissance. La croissance ne permet pas tout, surtout quand elle est relativement lente. L'expérience quotidienne montre que les individus se contentent difficilement de taux de croissance très faibles. Cela accroît les conflits de répartition et augmente le risque, pour une partie de la population, de se voir exclue des bienfaits de la croissance.

En toute hypothèse, la dimension intragénérationnelle du problème doit être prise en compte autant que sa dimension intergénérationnelle.

La thématique de l'adéquation, qui s'est peu à peu imposée dans le domaine de la retraite, doit gagner les autres champs de ces questions. Les réflexions menées actuellement par les économistes sur les « vrais » déterminants du bien-être doivent aussi prendre en compte cette dimension. Peut-être une convergence pourra-t-elle ainsi se dessiner entre les approches économiques du sujet et l'approche sociale de la question du vieillissement.

---

## Politiques sociales et cohésion entre les générations

Frédéric LERAIS

Commission européenne - Bureau des conseillers de politique européenne

---

Je suis heureux d'avoir été invité pour discuter des questions de politiques sociales et de cohésion intergénérationnelle. Je suis toutefois un petit peu embarrassé de parler après Didier Blanchet qui est un véritable spécialiste de ce sujet. Je pense que vous attendez de moi que je discute du rapport sur les réalités sociales en Europe. Je vais me concentrer sur la situation des jeunes mais je vais aussi aborder un peu les retraites.

Une carte de l'Europe, présentant l'opinion synthétique des Européens sur diverses questions qui leur sont posées, montre par exemple que, de façon surprenante, 87 % des Européens se disent satisfaits de leur vie. Lorsqu'on les interroge sur l'avenir, les perspectives semblent moins roses : à la question « pensez-vous que vos enfants auront une vie meilleure ou pire que la vôtre ? », seuls 17 % des Européens répondent par l'affirmative. Cela soulève, à l'évidence, de nombreuses interrogations en termes de progrès social et de solidarité intergénérationnelle. On constate aussi une hétérogénéité des situations en Europe. Du point de vue du bien-être instantané, les « anciens » États membres tendent à exprimer une satisfaction élevée, tandis que les États ayant rejoint l'Union récemment expriment majoritairement une faible satisfaction. En ce qui concerne l'avenir, les opinions s'inversent. Bien entendu, ces résultats sont des données d'opinion et leur qualité dépend de nombreux facteurs.



Les indicateurs objectifs témoignent de progrès qui ont déjà été soulignés. Le plus important porte sur l'allongement de l'espérance de vie : en un siècle, celle-ci a progressé d'environ 30 ans, notamment grâce aux dispositifs de protection sociale. En matière d'éducation, la participation universitaire a fortement progressé. Il y a là des motifs de satisfaction en Europe. Il n'en demeure pas moins que des défis restent à relever. Il est à noter qu'une large partie des « mauvaises nouvelles » auxquelles nous sommes confrontés porte sur les jeunes : des questions préoccupantes se posent concernant la pauvreté des enfants, l'éducation (compte tenu de la part élevée de jeunes quittant le système scolaire sans qualification), la santé ou encore les conditions d'accès au marché du travail.

À titre d'illustration, s'il est inférieur à celui relevé aux États-Unis, le taux de pauvreté des enfants atteint, au Royaume-Uni, près de 16 %. De manière plus inquiétante encore, on constate une augmentation de cet indicateur au cours des années 1990. On a donc à la fois en Europe un niveau d'éducation qui s'est amélioré mais un taux de sortie sans qualification qui est élevé, autour de 15 %.

Par ailleurs, le taux de chômage n'est pas forcément l'indicateur le plus adapté pour évoquer la situation des jeunes. Cela étant, il convient de rappeler que le taux de chômage des jeunes demeure très élevé, en dépit d'une nette amélioration du marché du travail au cours des dix dernières années en Europe. Enfin, j'aimerais attirer votre attention sur une publication récente de l'OCDE, qui montre également la situation de pauvreté relative des seniors et des jeunes. L'évolution de la pauvreté relative depuis vingt ans fait apparaître différentes catégories d'âge. On observe une amélioration globale de la situation des seniors. Bien évidemment, la situation est beaucoup plus contrastée lorsqu'on traite des questions de genre.

Ces éléments me laissent à penser qu'il existe un problème de cohésion entre les générations. En tout cas, on observe à la fois une amélioration de la situation des seniors et une situation des jeunes qui n'incite pas à un optimisme exagéré.

Lorsqu'on évoque la situation des seniors, il est tentant d'évoquer des conflits de génération ou des problèmes intergénérationnels. Cependant, il faut garder à l'esprit que l'analyse intergénéra-

tionnelle repose sur des sources variées. Par exemple, on justifie une baisse très forte de la dette afin d'éviter que celle-ci ne pèse très lourdement sur nos enfants. Dans le même temps, on se plaint de transferts sociaux insuffisants. Il existe donc tout de même des ambiguïtés lorsqu'on fait appel à l'équité intergénérationnelle pour prendre en compte un certain nombre de politiques.

Une des explications à ce phénomène est que l'on confond souvent deux éléments lorsqu'on parle de génération : la gestion des cohortes et la gestion des âges. Or ces deux éléments posent des questions de nature différente. La gestion des cohortes revient à s'interroger sur ce que nous laissons à nos enfants. Elle renvoie à des questions de dette, d'environnement, de capital laissé. La gestion des âges renvoie, pour sa part, aux types de transfert qu'il est raisonnable d'avoir par classe d'âge.

Un concept d'équité souvent avancé, issu de la comptabilité intergénérationnelle, est la somme des prestations reçues par une génération au regard de la somme des prestations qu'elle a versée lorsqu'elle faisait partie de la population active. L'avantage de cet indicateur est qu'il permet de conduire une réflexion à très long terme. Cependant, il pose un certain nombre de difficultés. Premièrement, lorsqu'on souhaite parler des réformes d'aujourd'hui et de leur impact sur les générations à venir, on est obligé de faire des hypothèses sur le taux d'escompte, ainsi que sur le devenir des jeunes d'aujourd'hui. Or cet exercice n'est pas évident. En tout cas, il nous conduit à être prudents dans l'utilisation de ce critère. Deuxièmement, la comptabilité intergénérationnelle traite le plus souvent les aspects publics, parfois les aspects privés et encore plus rarement les transferts au sein de la famille. Or ces derniers compliquent assez fortement la notion de cohésion entre les générations, de deux façons. En premier lieu, il convient de tenir compte des dons informels. La pluralité des modèles sociaux en Europe oblige encore davantage à prendre en compte ce phénomène. En second lieu, la comptabilité intergénérationnelle est souvent une comptabilité de passif et rarement d'actif. Elle identifie des dépenses et des dettes, sans s'attacher à décrire leur utilisation. Il est important, notamment parce que cela aura une influence sur la productivité, de tenir compte de cet investissement. Bien évidemment,

il convient de garder en tête l'investissement en capital productif. Mais le capital social et le capital humain sont également majeurs lorsqu'on discute de ces critères et lorsqu'on souhaite juger des politiques en cours. Cette notion d'investissement est souvent sous-estimée alors qu'elle est majeure. Elle doit bien sûr concerner le capital humain et les qualifications les plus élevées. Mais comme nous l'avons dit dans un rapport du BEPA, il convient de bien prendre en compte les différentes dimensions de cet investissement : l'éducation qui intervient dès le plus jeune âge et qui évolue progressivement et met aussi en jeu des dimensions de santé et de marché du travail. Lorsqu'on évoque la cohésion entre générations, il est essentiel de mettre ce facteur d'investissement un peu plus en avant.

L'investissement dans la jeunesse pose la question du financement. Didier Blanchet a déjà évoqué ce point. Le vieillissement se traduit, automatiquement ou non, par un certain nombre de dépenses supplémentaires. Il reste à déterminer comment se partage le coût supplémentaire entre les seniors et la population active. À cet égard, j'aimerais rappeler le principe de Musgrave qui a été mentionné dans les travaux d'Esping-Andersen. En l'occurrence, selon ce principe, les positions relatives de la population active et des seniors sont fixées à un moment donné. Ainsi, au moment du vieillissement ou d'autres chocs (économiques par exemple), un partage de la charge est fait entre les générations les plus âgées et les générations actives. C'est un élément suivi dans le cadre de la méthode ouverte de coordination. C'est un principe plutôt conservateur. On peut se demander s'il permet d'analyser au bon niveau. Cela étant, il sert tout au moins à vérifier si la charge pesant sur les actifs n'est pas trop forte.

J'aimerais néanmoins attirer votre attention sur les défis posés par cette règle. Le premier a été rappelé par Didier Blanchet. Il ne faudrait pas que l'attention portée sur l'équité ou la cohésion entre les générations fasse oublier les problèmes éventuels à l'intérieur des générations. Par exemple, si l'on utilise la règle de Musgrave, on comprend l'allongement de la durée de cotisation retraite comme un moyen de rééquilibrer la charge. Il s'agit bien évidemment d'une solution globale qui correspond bien à ce principe. Toutefois, on sait que les inégalités en termes d'espérance de vie posent alors un pro-

blème sérieux d'iniquité intragénérationnelle. Le second défi rejoint les éléments de commentaire que j'ai émis sur la comptabilité intergénérationnelle. En second lieu, il ne faut pas prendre en compte uniquement les aspects publics : il faut s'attacher aussi aux aspects privés et aux transferts familiaux.

Pour conclure, mon exposé visait à rappeler que dans ce contexte démographique, une discussion sur les seniors est certes essentielle, mais qu'il ne faut pas pour autant oublier des questions liées à la jeunesse, questions qui auront des effets durables. J'insiste sur un point : l'investissement dans la jeunesse n'est pas seulement une question de transferts ou de revenus. Il concerne aussi des dimensions qui ne sont pas toujours prises en compte, telles que l'éducation et la santé.

---

## Accroître les taux d'activité

Mariangels FORTUNY

OIT - Unité de recherche Analyse de l'emploi

---

Je souhaite remercier la présidence française d'avoir invité l'Organisation internationale du travail (OIT) à cette réunion. Il est important de partager les inquiétudes que nous avons évoquées et les réponses politiques qui y sont apportées. Je m'écarterai légèrement du cadre de l'Union européenne (UE à 27), ce qui est la nature de l'OIT, et examinerai les tendances et les défis posés par l'évolution démographique dans une perspective globale, les principales réponses politiques apportées, le rôle crucial du marché du travail et l'importance que revêt l'augmentation des taux d'activité, qui sera mon axe central. Je me pencherai ensuite sur les principaux problèmes intergénérationnels, à savoir si davantage d'emplois pour les seniors signifient moins d'emplois pour les jeunes, étant donné que nous venons de voir que les jeunes subissent déjà des taux de chômage très élevés.

Nous assistons aujourd'hui à une transition démographique générale, accompagnée d'une évolution des structures par âge et par sexe à la fois dans les pays développés et en voie de développement. Cette tendance est déjà une réalité en Europe, mais les pays en voie de développement connaissent un vieillissement très rapide. D'ici

2050, la population des personnes de plus de soixante ans est appelée à tripler. Selon les perspectives des Nations-Unies, 80 % de cette population vivra dans les pays développés. Sachant que les femmes vivent plus longtemps que les hommes, la féminisation de la population sera un autre centre de préoccupation.

Les évolutions démographiques ont un impact important sur la structure et la répartition géographique de la main-d'œuvre. Celle-ci va connaître une forte croissance dans le monde entier, mais elle sera répartie de manière très inégale selon les régions. Au cours des prochaines années, cette croissance sera concentrée en Asie et, d'après les prévisions de l'OIT, 20 % de la main-d'œuvre mondiale vivra en Chine d'ici 2020 et cette main-d'œuvre connaîtra une forte croissance en Inde et au Pakistan. Cependant, en Europe, y compris dans la Fédération de Russie, la main-d'œuvre sera moins importante en 2020, dans une large mesure en raison d'une baisse de la main-d'œuvre en Russie.

L'une des grandes caractéristiques de la main-d'œuvre européenne est que le prolongement de sa durée de vie et l'amélioration de son état de santé ne se sont pas traduits par l'allongement de la vie professionnelle, ce qui présente d'importantes difficultés en termes de pérennité des systèmes de protection sociale. Néanmoins, lorsque nous évoquons ce phénomène, le grand nombre de personnes qui partent en retraite parce qu'elles ne parviennent pas à conserver ou à trouver un emploi, le grand nombre de jeunes sans emploi et la faible part des femmes dans la main-d'œuvre sont des aspects qui sont souvent ignorés.

La promotion de l'emploi productif et du travail décent pour tous les groupes de population est donc primordiale et véritablement importante afin d'augmenter le taux d'emploi de la main-d'œuvre. Tout comme la Commission, nous reconnaissons la nécessité que représente l'augmentation du taux de participation des femmes au marché du travail. L'un des objectifs de Lisbonne est d'augmenter le taux d'emploi des femmes de 60 % d'ici 2010, ce qui constitue déjà un progrès significatif. Nous devons également réfléchir au rôle joué par les migrations, car l'Europe connaît des pénuries de main-d'œuvre dans certains secteurs comme la santé, et les migrations ont joué et continueront à jouer

un rôle important, bien qu'elles ne constituent pas la panacée face au vieillissement de la population.

La promotion de l'emploi des jeunes est aussi une piste importante. Le taux de chômage des jeunes a globalement doublé, mais a en fait triplé dans certains pays, ce qui représente un véritable défi. Les jeunes représentent une importante source de main-d'œuvre. Nous avons également la possibilité d'allonger la durée du travail et d'augmenter les taux d'emploi des travailleurs plus âgés. Nous disposons de l'objectif de Stockholm et de celui de Barcelone qui visent l'augmentation des taux d'emploi et de l'âge effectif du départ à la retraite. Des progrès significatifs ont été réalisés sur ces deux points. L'augmentation du taux d'emploi des travailleurs plus âgés fait également partie des nouvelles lignes directrices pour l'emploi et la croissance du plan 2008-2010, qui est axé sur la promotion de l'emploi tout au long de la vie professionnelle et l'augmentation de la main-d'œuvre dans tous les groupes de population dans un cycle de vie, en adoptant une approche intergénérationnelle.

Un conflit intergénérationnel pourrait se produire si nous augmentons le taux d'emploi des jeunes et des travailleurs en fin de carrière. Une erreur commune continue d'être commise dans le cadre de nombreux débats politiques, en estimant que les anciens devraient laisser la place aux jeunes. J'ai procédé à une corrélation de base entre le taux d'emploi des jeunes travailleurs et des travailleurs plus âgés dans quatre-vingts pays, qui permet de démontrer que les pays dont le taux d'emploi des jeunes est élevé possèdent également un taux élevé concernant les anciens. Les études menées par l'OCDE sont également parvenues aux mêmes conclusions pour les pays membres de l'OCDE. Pourquoi cet aspect a-t-il suscité de si nombreux débats ? En fait, les flux d'entrée et de sortie ne proviennent pas des mêmes secteurs, sociétés ou professions. Par exemple, les programmes de préretraite mis en place dans un grand nombre de pays européens au cours des années 1980 reposaient sur l'idée que les postes libérés par les personnes les plus âgées seraient récupérés par les plus jeunes. Or il est clair désormais que ce ne fut pas le cas. Certains plans exigeaient que les postes libérés soient confiés à des jeunes, mais l'expérience a démontré que ces postes

avaient tout simplement disparu. L'OCDE parle alors de « sophisme d'une masse fixe de travail » et estime que nous ne devons pas prendre pour hypothèse que l'emploi est une masse statique dont les jeunes peuvent constituer une part et les anciens une autre part. Les jeunes et les anciens ne sont pas interchangeables.

La recommandation de l'OIT concernant les travailleurs âgés a été adoptée en 1980 et ne date donc pas d'hier. Ceci dit, les problèmes d'emploi des travailleurs âgés devraient être gérés en adoptant une stratégie équilibrée destinée à favoriser le plein-emploi et ces problèmes d'emploi ne doivent pas être reportés d'une population à l'autre. De la même manière, les groupes de population ne doivent pas être directement opposés les uns aux autres en raison de l'âge, du sexe ou d'un autre critère.

En termes d'approche politique, nous pensons qu'il est fondamental d'aborder l'ensemble du cycle de vie. L'absence d'opportunités pour une personne dès le début de la vie active peut influencer son employabilité future et il est crucial d'aborder le marché du travail en prenant un bon départ. Une seule intervention ne devrait pas suffire et une approche cohérente et intégrée, outre un ensemble complet de mesures, devraient être appliqués. Il faut impérativement lutter contre les stéréotypes et la discrimination fondée sur l'âge et, bien que la législation nécessaire soit en place dans de nombreux pays, le défi consiste à la rendre efficace. La formation initiale et la formation continue sont également fondamentales, car elles favorisent le développement de la productivité et la croissance économique. Des preuves empiriques démontrent

l'importance de la formation initiale et la façon dont elle aide à relever le défi du vieillissement. La formation est donc primordiale tout au long du cycle de vie.

Il importe également de réconcilier vie professionnelle, vie privée et vie de famille. Cet aspect est fondamental pour la promotion de l'égalité des sexes et l'augmentation de la participation féminine. La recommandation de Barcelone sur l'augmentation des installations de prise en charge des enfants au sein de l'Union européenne est extrêmement pertinente car elle aidera les jeunes femmes à participer au marché du travail. De surcroît, nous avons besoin d'assurer un environnement de travail sûr et sain tout au long du cycle de vie car ce point a également d'importantes répercussions sur la productivité.

Une question tout aussi importante est celle de l'assouplissement du temps de travail et de son organisation. Cette question a déjà été intégrée au livre vert sur la solidarité intergénérationnelle de 2005, qui proposait de repenser la répartition de la vie entre formation, travail et retraite, de façon à ce que les jeunes ayant des enfants puissent prendre des pauses, ce qui compenserait l'allongement de leur vie professionnelle.

Enfin, cette approche intégrée doit être décidée par le biais du dialogue social.

Pour conclure, nous allons instaurer un débat général au mois de juin prochain, à l'occasion de la Conférence internationale du travail, qui est un débat tripartite sur l'emploi et la protection sociale dans le nouveau contexte démographique.

## Discussion

■ **Stephan LEIBFRIED**  
Université de Brême

Beaucoup de sujets ont déjà été abordés, mais je souhaite insister sur un thème particulier, la capacité de l'Europe à faire face et à agir sur les questions sociales émergentes. La question est de savoir si l'Europe sera capable de faire face à ces questions ou si elle se contentera d'être une zone de thérapie par la parole et de libre-échange.

Mes commentaires sont basés sur les attentes que ces questions sociales ont créées au cours des trente dernières années car elles ne feront que se développer. Nous observons une déstabilisation des contrats sociaux nationaux conclus dans les années 1950, 1960 et au début des années 1970, qui recouvraient quatre dimensions : la génération, la classe, le sexe et la région. Nous avons aujourd'hui entendu que nous faisons face à une forme de dégénéres-

cence qui commence par le haut de la pyramide. Ainsi, dans de nombreux pays, en Allemagne pour le moins, le système de retraite constituait le système de Sécurité sociale le plus important. Il est désormais attaqué et a été réduit au strict minimum, si bien que les prévisions concernant la pauvreté des populations âgées représentent de plus en plus une réalité à laquelle je ne vois aucune solution pour le moment, du point de vue de la politique nationale.

Le contrat social à l'ancienne conclu autour de ces quatre dimensions est en train de s'effondrer et la mise en place d'un nouveau contrat social au niveau national se fait attendre. Je pense que la plupart des conditions nécessaires à la mise en place d'un nouveau contrat social ne peuvent être réunies alors que nous constatons l'ouverture progressive de l'économie de nos États nations et je pense qu'il sera très difficile de procéder autrement qu'en conservant ce que nous possédons et en appliquant une réforme ici et là sans réellement affronter le problème.

La seule solution pour y parvenir est la mise en œuvre d'une certaine Europe sociale. Les Français ont essayé en 1957 mais ils ont échoué à cause de l'opposition des Allemands et des Néerlandais. De nombreuses solutions étaient donc à notre portée en 1957, lorsque l'Europe était formée de six économies plus ou moins équivalentes, avec des États providence d'obédience généralement bismarckienne et des marchés du travail relativement proches. Nous aurions alors pu résoudre ces problèmes très facilement mais, avec l'Europe des 27, il existe toutes sortes de dimensions et de différences qui sont beaucoup plus difficiles à surmonter. Nous aurions pu auparavant utiliser un vieux jeu avec de vieilles cartes mais désormais, nous avons un nouveau jeu et de nouvelles cartes. À l'heure actuelle, les solutions doivent être beaucoup plus ambitieuses et je me demande si l'Europe peut réussir.

Dans quel domaine pouvons-nous espérer un pas en avant ? Si nous observons l'expérience de nos États providence nationaux, nous constatons qu'il existe deux modèles. Tout d'abord, les chocs extérieurs. De nombreux États providence ont commencé ou ont été suscités par des chocs extérieurs, comme les guerres, la Grande dépression ou d'autres événements. Il existe également les chocs de type

augmentation de la démographie ou autres qui sont internes aux pays et se développent de la même manière.

La meilleure situation est probablement l'arrivée d'un choc extérieur simultanément à l'accumulation de problèmes, ce qui pourrait bien définir la situation actuelle si la crise financière se poursuit et se transforme en crise économique profonde dans l'ensemble de l'Europe. Les problèmes seront donc tous regroupés dans un domaine et nous devons soit les affronter, soit les ignorer, et nous les ignorerions à nos périls.

Nous avons déjà évoqué ces thèmes en Europe et, tandis que nous débattons de la mise en œuvre d'une assurance chômage européenne, nous n'avons jamais évoqué de manière positive la mise en place d'une assurance retraite européenne. Pendant de nombreuses décennies, chaque État nation s'est arc-bouté sur son assurance retraite comme sur sa monnaie. Je pense que nous réalisons lentement que nous devons affronter le problème de l'assurance retraite ensemble ou nous échouerons ensemble, quoique chacun dans notre pays.

Il est donc possible que nous soyons à la croisée des chemins sur ce point également. Pour conclure, je commence à adopter l'attitude « Oui, nous ne pouvons pas », alors que je souhaite que nous adoptions l'attitude contraire et que nous agissions à ce sujet au niveau des institutions.

#### ■ DISCUSSION AVEC LA SALLE

- Je souhaiterais évoquer le problème des retraites. Je suis frappé de constater que cette question est toujours abordée sous l'angle du fardeau, des dépenses et des charges. Ne pourrait-on pas aussi raisonner à l'inverse ? Le vieillissement de la population apporte aussi des opportunités économiques. Il permet aussi de créer des activités, par exemple celles liées au tourisme. Le retraité est également un consommateur. Je ne nie pas les problèmes de répartition. Mais il me semble qu'on pourrait également aborder les aspects dynamiques du vieillissement de la population. Des opportunités sont à saisir dans ce domaine. Elles compensent un peu le tableau un peu noir qui nous a été présenté. Elles sont également de nature

à amoindrir le conflit entre les classes d'âge et les antagonismes entre les générations.

- En écoutant les intervenants, on voit se dessiner un constat convergent et un certain nombre d'orientations politiques pour résoudre les problèmes actuels relatifs au vieillissement. Pourquoi ne se dessine pas vraiment dans un certain nombre d'États membres la mise en œuvre de ces orientations comme la prise en compte du cycle de vie etc. ? Quels sont les freins ?

- J'ai trouvé peu de place aux politiques familiales dans les différentes interventions, sinon dans celle de Madame Fortuny. Pourtant, elles sont très importantes. Il ne faut pas se voiler la face. Tant au niveau des dépenses de santé que des dépenses de retraite et de grande dépendance, le modèle social européen devra mobiliser à long terme plus de points de PIB qu'il n'en mobilise actuellement. J'aimerais savoir si s'amorce vraiment une convergence des politiques de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. À mon sens, elles constituent un investissement et un retour sur investissement. En effet, de par l'accroissement possible de la population active, elles peuvent apporter un point de PIB. J'aimerais savoir comment l'Europe et Bruxelles songent à avancer sur ce point, sachant que les modalités pratiques de ces politiques peuvent faire débat. En effet, l'accueil du jeune enfant peut aller de la crèche au retour temporaire à la maison d'un des parents.

■ Mariangels FORTUNY

Je souhaite répondre au représentant des syndicats qui a expliqué que l'allongement de la vie active devait aussi être envisagé comme une opportunité. J'insiste sur le fait que cet allongement doit être perçu comme une opportunité, de même qu'un choix, par les États membres ainsi que, dans l'idéal, par les travailleurs, à savoir qu'ils doivent choisir de sortir de la vie active, de rester sur le marché du travail ou de prendre une retraite anticipée. La réponse à cette problématique est la création d'emploi pour toutes les catégories de la population. D'une certaine manière, nous avons besoin d'une baguette magique. S'il y a de l'emploi, il n'y aura aucun problème à financer la Sécurité sociale. Le problème, c'est de créer de l'emploi.

En ce qui concerne la mise en œuvre de tous les points évoqués, comme d'habitude, nous connaissons les solutions mais encore faut-il les appliquer. Nous pouvons intervenir au niveau national à travers le dialogue social mais les pays doivent investir. Cet investissement possède une certaine rentabilité. Investir dans la protection sociale représente un investissement productif qui augmentera la productivité et aura une influence sur la croissance économique. Nous devrions l'envisager de manière positive.

En ce qui concerne le modèle social européen et sa réconciliation avec la vie de famille, bien que je ne sois pas certaine d'avoir entièrement compris la question, je dirais que toutes les politiques en matière de formation et de santé doivent également être considérées comme des investissements. Elles doivent relever les défis dont nous avons parlé ce matin.

■ Frédéric LERAIS

Nous n'avons pas insisté sur les opportunités apportées par le vieillissement de la population car notre propos était surtout d'analyser la charge publique, même si cette dernière peut être compensée ne serait-ce que partiellement par la création d'activités nouvelles. Cela étant, ces opportunités sont largement dépassées par l'ampleur de la charge qui est devant nous.

Pourquoi n'avancons-nous pas en matière de perspective de cycle de vie ? Pour ma part, je pense que nous progressons en termes de réflexion et de mise en commun. Cependant, la mise en pratique me paraît délicate, pour plusieurs raisons. La raison principale est que le découpage entre politique sociale, politique éducative, politique de l'emploi, est un peu fictif. C'est une difficulté conceptuelle majeure. À cela s'ajoute une difficulté politique et administrative. Il est délicat d'envisager une politique en matière de cycle de vie en prenant en compte simultanément l'ensemble de ses dimensions. Nous avons avancé en matière de politique de formation tout au long de la vie. En revanche, il nous reste beaucoup de chemin à accomplir en matière de politique de l'enfance.

Je ne suis pas certain que les États membres souhaitent une convergence de leurs politiques familiales. Cela étant, ce sujet fait effectivement l'objet de davantage de discussions à Bruxelles. Dans mon exposé, j'ai parlé des transferts intra-

familiaux. Il ne s'agit pas uniquement de transferts monétaires. Un des enjeux du vieillissement et de la petite enfance est précisément le partage des tâches de façon à ce qu'il y ait plus d'actifs et en particulier des femmes.

■ Didier BLANCHET

Concernant la première intervention, mon propos n'était pas du tout de promouvoir une idée négative du vieillissement. Je suis bien conscient en particulier que les retraités sont aussi des consommateurs. Cela va d'ailleurs dans le sens de ce que je préconisais, à savoir la mise en place de politiques qui maintiennent un niveau de vie élevé pour ces retraités. J'ajoute un argument supplémentaire : un meilleur niveau de vie en période de retraite et éventuellement une durée de retraite moins longue sont une incitation à réduire l'épargne et peuvent donc accroître le soutien à l'activité économique. Cela dit, je rappelle que d'un point de vue macroéconomique, donner plus aux retraités pour qu'ils consomment davantage se fait forcément par prélèvement sur les actifs et donc au détriment de la consommation de ces derniers. Du point de vue macroéconomique, il y a donc compensation. Il ne faut donc pas surestimer cet argument selon lequel le troisième âge pourrait constituer le moteur de la consommation de demain et de l'activité économique. La logique de demande a sa valeur mais la logique d'offre importe également.

Mon exposé a effectivement passé sous silence la question des politiques familiales. J'ai pu donner l'impression que je minimisais l'enjeu qu'elles représentent en disant que ce qui prédominait c'était le vieillissement par le haut. Pour dissiper l'ambiguïté, dans les pays où c'est le vieillissement par le haut qui prédomine, c'est souvent grâce à une politique familiale active ou à un environnement favorable à la conciliation vie familiale/vie professionnelle. Il est donc important de maintenir cet acquis ou d'essayer de s'aligner sur ce type de politique dans les pays où elle est moins développée. Par ailleurs, cette question n'est pas que la question quantitative des niveaux de fécondité. Elle est aussi un enjeu qualitatif en termes d'adaptation à la mondialisation et d'évolution du capital humain : elle comprend à la fois un volet « politique familiale » et un volet « éducation ».

Je reviens enfin sur les difficultés rencontrées pour mettre en place les solutions identifiées. Je ne suis pas le mieux placé pour répondre à cette question, n'étant pas familier des milieux décisionnels. Concernant l'aspect spécifique de l'emploi des seniors, j'aimerais néanmoins apporter un élément d'expérience personnelle. Je pense qu'un problème est qu'on a eu un peu trop tendance à opposer les politiques d'offre et de demande. On s'est bloqué dans une opposition stérile entre les deux politiques. Or le développement de l'emploi suppose à la fois de l'offre et de la demande de travail. Il convient donc de plaider pour des politiques qui s'appuient sur ces deux piliers.

■ Stephan LEIBFRIED

Il existe de nombreuses dimensions à examiner afin de répondre à la question de l'absence de progrès. Le premier obstacle est qu'il nous manque un second Jacques Delors, quelqu'un qui ait conscience que l'Europe a besoin d'une âme et qu'elle périra si elle n'est considérée que comme un marché, et qui sache communiquer de façon pertinente. À la place, nous avons des affairistes, et je le dis sans viser un pays en particulier.

Nous n'avons pas non plus la volonté de décréter l'état d'urgence sur le plan social suffisamment tôt, étant donné que nous sommes prêts à attendre sans intervenir. Nous avons réagi beaucoup plus tôt en ce qui concerne la crise financière et je pense que nous avons trouvé de bonnes raisons de le faire. Les enquêtes sociales montrent que les pays les plus développés d'Europe, appelons-les le centre de l'Europe, ne veulent plus continuer à envoyer de l'argent à Bruxelles pour qu'il soit redistribué dans les autres pays, alors que les pays situés à la périphérie de l'Europe attendent systématiquement qu'ils prennent la direction opposée. Il existe une volonté d'Europe sociale à l'est, au sud et à l'ouest – et si nous intégrons l'Islande dans peu de temps, probablement au nord – mais le centre ne cède rien. Il s'agit donc d'un problème psychologique, tout autant qu'économique.

Nous avons organisé de nombreuses conférences à ce propos et, depuis 1971, nous sommes habitués à ce que l'Europe sociale représente un rêve permanent sur lequel nous ne nous entendrons jamais. Nous avons également produit une

Union qui n'est pas en mesure de le rendre réalité. Son budget est trop faible et elle ne prélève aucun impôt, étant donné qu'elle vit des contributions de ses membres, et bien qu'elle bénéficie de compétences relativement importantes en matière juridique, elle est incapable d'intervenir dans la plupart des cas auxquels nous nous intéressons, excepté à l'unanimité, ce qui signifie généralement qu'elle est paralysée.

Nous avons donc peut-être besoin d'un nouveau contrat, comme les États-Unis ont eu besoin d'un New Deal dans les années 1930. Nous avons besoin de mettre en place une nouvelle compétence supranationale à ce propos et de lui donner les moyens d'agir si nécessaire sans être bloquée, même quand elle intervient. Et ce, bien que nous sachions que la plupart des modèles qui, d'une certaine manière, datent de l'âge d'or de l'État providence et sont liés à la génération, au sexe, à la classe et à la région n'ont plus vraiment d'avenir.

Ils semblent cependant avoir encore suffisamment d'avenir pour que chaque État nation évite la solution européenne et déclare « Oui, c'est possible » (« Yes, we can »). Nous sommes pris au piège entre un passé dont nous savons qu'il n'a plus lieu d'être et un avenir au sujet duquel nous devons prendre des décisions radicales si nous voulons conserver une certaine prise sur notre devenir.

■ Anne-Marie BROCAS

Cette matinée nous a montré que, si les évolutions démographiques sont relativement prévisibles, il reste aujourd'hui, au-delà de la situation conjoncturelle, de très fortes interrogations sur les ressorts de la croissance économique à long terme en l'Europe.

Comme l'a souligné Frédéric Lerais, les déséquilibres qui existent notamment entre classes d'âge alimentent manifestement un pessimisme des Européens pour le futur qui est sans doute un obstacle à la construction d'un système qui regarde vers l'avenir. J'aimerais formuler une

interrogation personnelle. On reprend usuellement le constat selon lequel nous serions arrivés à sortir les populations les plus âgées de la pauvreté et il faudrait désormais s'interroger sur les jeunes. Il me semble, cependant, que la situation des personnes âgées est aujourd'hui en question, à travers les interrogations qui portent sur l'organisation institutionnelle ou les modes de financement des systèmes de retraite ou des systèmes d'épargne qui assurent les revenus des retraités. Ceci suggère de conduire une réflexion équilibrée englobant les jeunes générations et les personnes âgées et retraitées.

J'ai noté que nous étions invités à poursuivre dans la voie de la construction européenne ; en tout cas, dans le champ social, à définir des priorités ou du moins à poser les termes d'arbitrages. Cela suppose que l'on s'entende sur des objectifs et des perspectives qui ne soient pas seulement exprimés en termes d'allocation de la dépense publique, mais aussi en termes de schéma de développement économique et social.

Nous reviendrons ce soir sur la question des instruments, que les chocs externes (crise économique) et incrémentaux (vieillesse) nous invitent à davantage mobiliser. Le débat sur ce sujet sera sans doute très utile. Nous avons d'ores et déjà évoqué au cours de la matinée la question du devenir des normes européennes et d'une évolution nécessaire du fonds d'ajustement à la mondialisation. Plus directement, la question budgétaire a été posée. En outre, en filigrane de notre débat sur la solidarité entre générations, se pose la question de savoir si, sur ce sujet notamment, la technique des principes communs pouvait s'appliquer.

J'aimerais rappeler que c'est sur le terrain de la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale que des accords européens ont été signés, concernant les congés parentaux. L'évolution me paraît ainsi frappante depuis une dizaine d'années dans la capacité que nous avons désormais à parler de sujets qui étaient autrefois pratiquement tabous.



## Troisième table ronde

# Diversité et cohésion sociale, points de vue croisés

Présidente : **Élise WILLAME**  
Comité de la Protection sociale

Notre troisième table ronde porte sur un sujet ardu : la diversité et la cohésion sociale. La question de la diversité peut être abordée de deux manières. La première consiste à l'aborder sous l'angle de la discrimination entre groupes au sein d'une même population, en s'intéressant par exemple aux problématiques d'immigration, de pauvreté, de différences ou d'inégalités relatives à l'âge ou au sexe. La seconde consiste à aborder la diversité sous l'angle de la cohésion sociale au sein de l'Union européenne. Je pense en particulier à la diversité des systèmes de protection sociale à travers le continent.

La Comité de protection sociale est un comité consultatif qui rassemble des représentants des gouvernements des 27 États membres et de la Commission. Il a notamment été consulté sur l'Agenda social renouvelé. Or il s'avère difficile de discuter de l'Agenda social renouvelé sans faire référence à la crise financière et économique qui est apparue après la parution de la communication sur l'Agenda social au début du mois de juillet.

Lorsqu'on parle de cohésion sociale, il faut aussi se poser la question de savoir quelles seront les populations touchées par la crise. Il nous faudra anticiper les conséquences sociales de la crise, ce qui est particulièrement difficile. Il conviendra également de se poser la question des arbitrages en matière de redistribution et de budgets dans les États membres.

La cohésion sociale se réfère aussi à la définition de nos valeurs communes. J'ai apprécié à cet égard la formule du professeur Kessler selon laquelle les droits fondamentaux sociaux ne sont pas solubles dans la crise. Ils sont un socle fort auquel il nous faut nous référer. La question est difficile parce qu'il nous faut éviter l'immobilisme, mais aussi rassembler suffisamment les acteurs sur un projet sociétal pour l'avenir.

Un fil rouge transparait dans les événements organisés par la Présidence française. Le Conseil informel de Chantilly, tout en analysant l'Agenda social, faisait déjà référence à la situation difficile et au contexte socioéconomique qui s'annonçait. Puis, lors de la Table ronde de lutte contre la pauvreté à Marseille, Martin Hirsch insistait sur le fait que nous avons aujourd'hui en Europe des systèmes de protection sociale forts qui n'existaient pas lors de la crise de 1929 et que nous avons un devoir de vigilance par rapport à la situation sociale. Il y a eu ensuite la Conférence sur les services sociaux d'intérêt général. Ces derniers sont très importants pour l'accompagnement des personnes qui subissent ou décident de transitions au long de leur vie.

La crise peut aussi être une opportunité. Il est un peu choquant de tenir un tel propos face à des personnes qui souffrent de grandes difficultés. Mais la crise est une possibilité de créer de nouvelles formes de solidarité, de penser à de nouveaux modèles économiques et sociaux avec les citoyens européens et les différents acteurs de la politique et sociale. Ce sont précisément ces acteurs que nous avons conviés aujourd'hui pour cette troisième table ronde.

---

## Europe et cohésion sociale

Marie CASSIOTOU-PANAYOTOPOULOS

Parlement européen - Commission Emploi et Affaires sociales

---

J'aimerais souligner tout d'abord l'importance de la commission Emploi et Affaires sociales du Parlement dans le cadre de la cohésion territoriale et économique. Je souhaite en outre vous présenter nos efforts en matière de lutte

contre la pauvreté. Je finirai mon intervention par quelques propositions concernant la politique familiale.

Le traité de Rome, dans son préambule, fait référence à la réduction des écarts de développement entre les régions. Il est important qu'une base juridique existe en la matière. En effet, très souvent, l'absence de base juridique est un frein conséquent à l'action. La cohésion économique et sociale exprime la solidarité entre les États membres et les régions de l'Union. Elle favorise le développement équilibré du territoire communautaire, la réduction des écarts structurels entre les régions de l'Union, ainsi que la promotion d'une égalité des chances effective entre les personnes. Elle se concrétise au travers des diverses interventions financières, notamment celles des fonds structurels et des fonds de cohésion.

Les lignes directrices du Conseil ont souligné l'importance de la cohésion sociale et économique. Plus précisément, la ligne directrice 17 invite à « appliquer des politiques de l'emploi visant à atteindre le plein-emploi, l'amélioration de la qualité et de la productivité du travail et le renforcement de la cohésion sociale et territoriale ». Il est important que ces lignes directrices soient reprises par la suite dans les plans nationaux. Toute politique décidée ou esquissée au niveau européen n'a de sens pour les citoyens que si elle est mise en œuvre aux niveaux national, régional et local. C'est pourquoi les fonds structurels et les fonds de cohésion sont pour nous des instruments de travail pour la cohésion sociale. Ils sont destinés à financer la politique régionale pour cette nouvelle période (2007-2013). Il me paraît nécessaire de mentionner les trois objectifs de cette politique.

Le premier objectif vise à résoudre les problèmes de développement en matière de croissance économique et d'emploi, tout en continuant à soutenir les régions qui n'auront pas achevé leur processus de convergence réelle. Il vise à accélérer la convergence des États membres et des régions les moins développés de l'Union par l'amélioration des conditions de croissance et d'emploi. Il convient de noter que les financements pour cet objectif représentent 81,5 % du total des ressources allouées.

Le deuxième objectif est la compétitivité régionale et l'emploi. Cet objectif vise à anticiper les changements économiques et sociaux, à promouvoir l'innovation, l'esprit d'entreprise, la protection de l'environnement et le développement du marché du travail inclusif des régions non couvertes par l'objectif de convergence. Il couvre 16 % du total des ressources allouées.

Le troisième objectif est la coopération territoriale européenne, qui vise à renforcer la coopération aux niveaux transfrontalier, transnational et interrégional, dans les domaines du développement urbain, rural et côtier, du développement des relations économiques et de la mise en réseau des petites et moyennes entreprises. Cet objectif est financé par le Feder et représente 2,5 % du total des ressources.

La position du Parlement Européen en matière de cohésion économique et sociale peut se résumer de la façon suivante. La cohésion économique et sociale est un impératif de solidarité essentiel pour la sauvegarde du consensus des citoyens des régions et des groupes sociaux sur l'attachement à l'Union elle-même. Par conséquent, elle doit rester un élément fondamental de la construction européenne. Le renforcement de la cohésion sociale par la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale est un impératif de nos jours, au regard de la crise économique à nos portes. Ce combat n'a cependant pas commencé aujourd'hui. Déjà, en mars 2000, dans le cadre de la stratégie de Lisbonne, l'Union invitait les États membres et la Commission à prendre des mesures afin de donner un élan décisif à l'élimination de la pauvreté d'ici à 2010. En 2006, 16 % de la population de l'Union des 25 vivaient en dessous du seuil de pauvreté ; en 2008, le rapport conjoint sur l'inclusion sociale et la protection sociale montre que 68 millions d'Européens, dont 19 millions d'enfants, sont menacés de pauvreté.

Les plans nationaux sur la protection et l'inclusion sociale ont révélé que la pauvreté ne touche pas toute la population de la même manière. Les femmes sont les plus vulnérables, de même que différents groupes sociaux comme les chômeurs, les immigrants, les minorités ethniques et les jeunes. Il est évi-

dent que ces hauts niveaux de pauvreté et d'exclusion sociale représentent des fléaux pour le modèle social et le développement européen. Il est de notre devoir d'agir afin que l'Union se montre à la hauteur de ses engagements en faveur de la solidarité, de la justice sociale et d'une plus grande cohésion. Nous disposons de mécanismes pour cela. J'aimerais ainsi mettre en exergue le nouveau mécanisme, à savoir le programme Progress pour la période 2007-2013. Ce programme comporte un volet important visant à soutenir l'inclusion sociale et la protection sociale. C'est dans le cadre de ce volet qu'il convient d'agir afin de lutter contre la pauvreté des enfants, promouvoir l'inclusion active des personnes les plus défavorisées dans la société, garantir des pensions adéquates et viables, assurer l'égalité d'accès aux soins de santé et de longue durée. Nous sommes confiants quant à la volonté des acteurs nationaux de s'engager pour la mise en œuvre de ce programme. Il appartient en l'occurrence aux acteurs nationaux de formuler des propositions afin que ce programme ait des effets réels aux niveaux national, régional et local.

Au sein du Parlement, nous avons eu l'occasion d'analyser la question de la pauvreté des enfants à partir de travaux réalisés par des experts et du rapport de la Commission sur la pauvreté des enfants. Ce phénomène de pauvreté des enfants repose sur des facteurs divers. Toutefois, il convient de remarquer que c'est le manque d'aides et de subventions au niveau national qui provoque réellement la pauvreté. Cette dernière atteint surtout les familles touchées par le chômage, les familles monoparentales et les familles nombreuses, mais aussi les parents de faibles revenus. La pauvreté concerne aussi les régions dans lesquelles l'activité professionnelle est faible. Toutefois, les solutions existent. Elles reposent sur :

- un meilleur accès des parents à l'emploi et le maintien au poste de travail ;
- la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale ;
- le renforcement de l'entrepreneuriat féminin et familial ;
- la bonne gouvernance des fonds structurels et du fonds social ;

- l'amélioration de la qualité des emplois, les opportunités de promotion et d'évolution au sein des entreprises ;
- la mise à disposition de services sociaux de base comme l'éducation, la formation tout au long de la vie, la santé et le logement ;
- une formation culturelle pour les groupes d'émigrants et les minorités ethniques ;
- un travail spécifique en direction des jeunes, en particulier ceux issus des institutions spécialisées.

L'année 2010 sera l'année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Les propositions que je viens d'énumérer pourraient être mises en œuvre dès 2009, afin que l'année 2010 soit l'occasion de prévenir la pauvreté et de faire un bilan sur les actions passées et à venir.

La politique favorable à la famille garantit la cohésion sociale. Nous sommes actuellement face à un phénomène de recul de la natalité et de vieillissement de la population. Il existe donc une menace de fracture des systèmes sociaux. La réaffirmation des valeurs éthiques et morales, leur diffusion aux niveaux scolaire, médiatique et familial, permettraient de faire face efficacement aux problèmes croissants de notre société et d'assurer la cohésion sociale en Europe. Afin de contribuer à créer des politiques ayant pour objectif de parvenir à une plus grande cohésion sociale, l'Union européenne évalue continuellement l'évolution démographique et sociale ainsi que la qualité de vie des citoyens européens. La semaine prochaine se tiendra le Forum démographique qui sera l'occasion de discuter de ces questions. Les propositions existent depuis que le Livre vert a ouvert la discussion. L'objectif est de mettre en place des conditions permettant un renouvellement démographique en Europe, en apportant un plus grand soutien aux familles et aux parents potentiels et en encourageant davantage l'égalité entre les hommes et les femmes, à travers une meilleure conciliation entre vie professionnelle, formation et vie familiale.

L'Alliance européenne pour la famille est une proposition lancée pendant la Présidence allemande. Elle ne doit pas être laissée de côté. Elle doit servir de plateforme de discus-

sion notamment avec les ONG et le réseau d'échange de bonnes pratiques entre les États membres, en vue de relever plus efficacement les défis du changement démographique. L'allongement de l'espérance de vie permet aujourd'hui de voir cohabiter plusieurs générations. C'est sur cette collaboration intergénérationnelle que reposent nos espérances pour une meilleure cohésion sociale européenne.

## Point de vue des ONG

Conny REUTER

Plateforme des ONG européennes du secteur social

Merci beaucoup pour ce passage en revue de la cohésion sociale. La question consiste à savoir ce que nous pouvons réellement faire au sujet de la cohésion sociale. J'ai pensé à une chanson, à un livre et à un programme télévisé. La chanson est celle de Bob Dylan en 1968, intitulée *The Times They Are A-changin'*, (« Les temps sont en train de changer »), le livre *À l'ouest, rien de nouveau* et l'émission diffusée à la télévision française *Le jeu de la vérité*. Nous constatons autour de nous les résultats d'un système qui produit des crises plus ou moins profondes. Ce n'est pas la fin du monde car ces crises sont dévastatrices mais gérables. Je ne pense pas que le monde ait entièrement changé. Le monde est toujours pareil. Paris est toujours Paris, l'air est simplement un peu plus pollué qu'avant et les relations politiques sont aussi polluées qu'elles l'ont toujours été. La société civile, comme les ONG, lutte pour la reconnaissance.

Aujourd'hui, le grand défi est l'intégration sociale, la pauvreté et les initiatives prises. Je pense que nous nous approchons du moment de vérité, pour faire référence à cette émission de télévision. Nous nous approchons du moment où nous constaterons l'impact social ou les conséquences sociales d'une politique donnée. Le moment d'affronter cette vérité est arrivé.

Aujourd'hui, nous vivons dans un charmant pays qui a dit non à un traité, ce qui souligne les difficultés intrinsèques des politiques européennes. Les traités comme celui-ci accentuent tous les problèmes potentiels inhérents à

une structure aussi vaste et compliquée. Nous demeurons critiques, autonomes, et nous avons des difficultés à rendre nos politiques compréhensibles pour les citoyens.

À titre d'illustration, j'évoquais mon rôle lors de cette conférence avec un chauffeur de taxi parisien dont la principale inquiétude était la sécurité de son mode de vie. Il m'a dit que sa profession était menacée par de nouvelles décisions administratives visant à augmenter le nombre de licences de taxi dans une ville où existent déjà 12 000 licences. Il m'a demandé ce que la politique européenne pouvait faire à ce sujet et, malheureusement, je suis restée perplexe. Il m'a fait prendre conscience du fossé qui existe entre les priorités des citoyens et celles des décideurs européens. Les citoyens sont habilités à exercer leurs droits, à faire entendre leur opinion et à savoir ce que les politiques européennes peuvent leur offrir.

En suivant un type de pensée hégélien, nous pouvons dire que cette crise représente peut-être une parfaite occasion de pallier les insuffisances et de revenir aux principes de base en changeant de paradigmes. Les crises peuvent souvent faire apparaître de nouvelles solutions. Nous ne sommes pas ici pour remettre en cause la stratégie de Lisbonne, étant donné que sa valeur a déjà été prouvée. Cependant le moment de vérité que j'ai déjà mentionné est lié au fait d'être capable de changer le paradigme ou pas. Si tout ceci est lié à la croissance, alors c'est la croissance qui doit apporter des emplois pérennes et non précaires.

Au cours des présidences allemande et portugaise, il y a quelques années, nous avons parlé de la croissance et de la création d'emplois en Europe. Certaines personnes avaient déclaré qu'il y avait de nombreux emplois. Nous avons néanmoins insisté sur la précarité de ces emplois, mais personne n'en a tenu compte. Maintenant, les premières personnes à être licenciées sont celles dont les contrats sont à durée déterminée, ce qui rend les choses plus difficiles pour les syndicats. L'OIT a pour objectif de créer des emplois stables, durables et décents. Un emploi seul ne suffit pas, il doit remplir tous ces critères intrinsèques. Il y a eu de nombreux débats en France au sujet de la semaine de 35 heures et des débats comme ceux-ci sont très sains pour la démocratie.

Les conséquences des décisions politiques prises par des députés informés ont un impact direct sur les citoyens dans ces domaines. Nous devons donc consulter diverses institutions au sein des États membres de l'UE afin de connaître les besoins spécifiques de leurs citoyens. Ainsi, nous pourrions être certains d'adopter des solutions sensées, destinées à servir les intérêts des citoyens pour que l'Europe ait des conséquences positives sur leur existence. Comme ce chauffeur de taxi, les citoyens veulent quelque chose qui leur offre un résultat pratique.

Il est temps que nous utilisions les divers outils et instruments politiques qui sont à notre disposition pour analyser nos atouts et nos faiblesses. Le point le plus important de tous est l'accès à la formation. Quel que soit le pays dans lequel vous vivez, c'est la région en particulier qui détermine le niveau d'offres de formation proposées à votre enfant. Certaines personnes peuvent se permettre d'envoyer leurs enfants en école privée, mais ce n'est pas la solution pour tous.

De nombreux efforts sont investis dans les initiatives en matière d'enseignement mais il est plus difficile de monter l'échelle sociale par la formation de nos jours. Il s'agit d'une réalité sociale que nous devons aborder. Nous devons nous demander si nous avons consacré suffisamment de moyens à l'enseignement. La crise a incité l'UE à mettre d'importants moyens dans le système bancaire. Des décisions seront prises en matière budgétaire et elles affecteront d'autres secteurs en demande de financement. L'enseignement, la formation professionnelle, les avantages sociaux et le logement social sont coûteux. Je suis choqué lorsque j'entends qu'un pays comme la France commence à supprimer les postes d'enseignants travaillant pour des associations axées sur la cohésion sociale. La cohésion sociale n'est pas uniquement synonyme de prestations sociales mais consiste également à travailler dans le domaine de l'enseignement dans les banlieues. Nous devons affronter ces réalités et nous demander si les ressources qui y sont consacrées sont suffisantes.

Avoir de bonnes intentions au niveau des institutions européennes est louable mais quel sera le résultat effectif de la flexicurité ? Nous avons assisté à un séminaire technique destiné à étudier la façon dont la flexicurité pourrait être appliquée à divers États membres. Bien que cet exercice ait été utile, il n'a pas eu lieu en période de crise. Tant que la crise prédomine et que le taux de chômage continue à augmenter, le moment de vérité peut s'avérer douloureux pour les États membres. Mettront-ils la flexicurité en œuvre dans leur pays ? L'Agenda social renouvelé que nous connaissons comprend-il suffisamment de mesures ou devrions-nous l'améliorer en termes qualitatifs ? La dimension sociale doit être prise en compte de façon horizontale dans l'appareil politique européen comme les budgets et les ministères.

Nous avons, au niveau européen et des ONG, effectué plusieurs propositions sociales concernant le travail, la vie de famille et la vie professionnelle. Nous devons désormais examiner toutes ces politiques afin d'établir comment elles pourraient être transformées en actions politiques pratiques. En termes de diversité, l'immigration est une réalité que nous devons gérer adéquatement. Pouvons-nous intégrer les migrants de différentes origines dans nos civilisations sans construire des murs ou leur imposer des restrictions ? Les êtres humains trouveront toujours des moyens de passer par-dessus les murs élevés face à eux. Allons-nous organiser nos sociétés de façon à favoriser l'harmonie et la découverte d'une voie médiane entre tous les intérêts et les avantages divergents ? Quelles seront les répercussions de la cohésion sociale dans cette crise pour nos démocraties ?

La question du fondement juridique qui s'appliquera à ceux qui versent des avantages sociaux est essentielle pour nos réseaux d'associations et d'ONG. Nous sommes des organisations à but non lucratif et devons travailler pour le bien de tous en termes de cohésion sociale. Cet aspect représente un défi de premier plan que nous devons relever. C'est l'une des principales tâches qui nous attend en matière d'affaires sociales.

## Discussion

■ Jan OLSSON

Comité économique et social européen

J'aimerais formuler quelques commentaires sur les précédentes interventions et souligner la proposition de la plateforme sociale pour le pacte social. Mon point de départ est l'opinion du Comité économique et social européen, dont je suis membre. Le Comité économique et social européen est un organe de conseil au sein de l'UE qui est composé de syndicalistes, d'employeurs et d'un troisième groupe représentant divers intérêts dans le domaine de l'économie sociale auquel j'appartiens.

La Présidence française a demandé notre avis. Lors de la rédaction de cet avis, nous nous sommes concentrés sur la nécessité de rééquilibrer développement social et développement économique au sein de l'Union européenne. En effet, le volet social était très souvent à la traîne du développement économique et du marché intérieur. Ce programme a donc été rédigé afin de répondre aux attentes des citoyens européens et de soutenir le développement social en Europe.

Nous l'avons dénommé Programme européen d'action sociale, en référence à Jacques Delors qui a lancé le marché intérieur dans les années 1980. L'idée du marché intérieur a été formulée en liaison avec un programme européen d'action sociale. Il a donc établi un parallèle entre le programme économique et social. Il était assurément basé sur un modèle social européen dynamique, fondé sur l'application des mêmes valeurs de différentes manières dans les divers pays.

Il s'agit également d'un programme qui va au-delà de l'Agenda social immédiat et promet une perspective à long terme. Nous devons relier la dimension sociale et la dimension économique au sein de ce programme car il existe une certaine interdépendance entre développement économique et progrès social. Ce programme implique un débat concernant les principaux domaines politiques.

Nous l'appelons programme d'action sociale. La mise en place d'une plateforme sociale a requis la conclusion d'un pacte social. L'Union européenne souhaite avoir confirmation d'un protocole social et la Présidence

française veut élargir l'Agenda social. Malgré ces dénominations différentes, il semble que le souhait de mettre en place une politique sociale à long terme se manifeste au sein de l'Union européenne.

Il existe un parallèle entre le marché intérieur et le premier programme européen d'action sociale. Il faut également établir un parallèle entre la crise financière actuelle, la crise en termes économiques réels et un nouveau contrat, pacte ou programme social. Je suis convaincu qu'il devrait exister un contrat social.

Ce programme d'action sociale devrait être fondé sur un large partenariat car il existe une relation avec les instruments, ce que nous évoquerons également dans la prochaine table ronde. Le problème sur lequel buttent les tentatives de mise en place d'une cohésion sociale est son mode de gestion dans le cadre de la diversité. Comme l'a souligné Mme Panayotopoulos, la cohésion économique et sociale, de même que la cohésion territoriale, doivent être mises en œuvre conjointement. Les dimensions territoriale, économique et sociale de la cohésion doivent être étroitement liées afin qu'aucun de ces thèmes importants ne soit négligé.

Quels sont les instruments et les outils nécessaires à la mise en place de la cohésion sociale de tous ces divers éléments ? Comment parvenir à l'intégration sociale ? Par le dialogue civil et social, car il représente l'un des piliers du modèle européen et doit être renforcé. Je veux insister sur le dialogue civil, car je crois que nous n'avons pas suffisamment mis l'accent sur cet aspect. Les associations de la société civile ont l'occasion de s'engager dans les politiques européennes et dans leur mise en œuvre.

Cet aspect jouera un plus grand rôle à l'avenir en raison de la crise actuelle. De nombreuses réactions remonteront de la société civile. Étant donné leur nature, les associations civiles commenceront par gérer leurs propres affaires car elles ne font pas confiance à l'État, aux gouvernements ou à l'Union européenne. Elles devront donc gérer les actions pour devenir actrices du processus. Les organisations de la société civile deviendront très importantes à l'avenir et joueront un rôle actif sur la scène européenne. Le dialogue civil est par conséquent essentiel.

L'évaluation des réalités sociales, effectuée par la Commission au cours de l'année passée, a constitué un bon exercice. Je pense que l'évaluation de la réalité sociale doit être permanente au sein de l'Union européenne. Elle doit être ancrée dans les organisations de citoyens au niveau local et régional et ne pas rester une procédure ad hoc comme maintenant.

Le dialogue civil et social au sein de la société civile doit être basé sur un partenariat social exhaustif. La MOC doit en faire partie ; les nouvelles méthodes employées aujourd'hui comme l'intégration active, la solidarité entre générations et la flexicurité, fondées sur des principes communs, laissent une place considérable à la négociation en relation avec ces principes et la manière dont ils sont déclinés dans des politiques pratiques.

Dans le contexte de cette diversité, les États membres ont besoin de mettre en place une coopération renforcée en relation avec la cohésion sociale au sein des politiques sociales. Une plus grande coordination doit être appliquée entre les sources de financements disponibles pour ces projets. S'agissant du fonds relatif à la mondialisation, nous sommes favorables à son extension. La coordination doit également être appliquée entre le fonds relatif à la mondialisation et les fonds sociaux européens afin qu'il fonctionne correctement et de manière plus efficace.

■ Martin POTUCEK  
Université Charles - Prague

Je souhaite remercier le gouvernement français de m'avoir donné l'occasion d'intervenir aujourd'hui et de débattre de thèmes que j'estime urgents et primordiaux.

Nous avons entendu de nombreux propos tristes et pessimistes ce matin. Je vais vous annoncer une bonne nouvelle : je suis sûr que l'Union européenne survivra à la Présidence tchèque l'année prochaine. Conny Reuter a mentionné le merveilleux roman d'Erich Maria Remarque, *À l'ouest, rien de nouveau*. Ce thème est toujours d'actualité dans une certaine mesure mais je ne dirais pas qu'il ne se passe absolument rien de nouveau à l'ouest. Je veux regarder l'Union européenne à travers les yeux des nouveaux États

membres qui l'ont rejointe en 2004 et en 2007. La plupart d'entre vous ont le privilège d'en faire partie depuis les années 1950 ou 1960 mais nous partageons néanmoins les mêmes espoirs et les mêmes craintes.

L'Europe centrale et orientale a subi trois grands chocs ou crises. Le premier choc a été celui des quarante à soixante-dix années de communisme et ce n'était pas un type de choc facilement compréhensible du point de vue économique. Le communisme a également eu un impact sur la psychologie, la philosophie et la pensée sociale des populations qui l'ont vécu. Je qualifierais ce type de choc de manque de confiance et, en ce qui concerne la cohésion sociale, il représente un déficit dans le processus qu'il est très important de prendre en compte.

Le second choc a été la transformation néolibérale des sociétés. Si nous observons toutes les réformes récemment entreprises notamment en matière de systèmes de retraite, les États d'Europe centrale et orientale ont presque tous mis en place des caisses de retraite privées. Les grandes institutions financières internationales cherchant à faire des bénéfices ont rencontré un certain succès dans ce domaine. Il existe une forte tendance à abandonner le principe de l'accès universel aux services de santé et aux services sociaux fondamentaux et à « re-marchandiser » les services publics.

Le troisième choc est celui que nous subissons tous actuellement. La crise financière actuelle soulève de nombreux problèmes en matière économique et sociale.

Nous ne nous sommes pas encore remis de ces trois chocs et sommes actuellement dans une situation dans laquelle il existe toujours une grande pauvreté et beaucoup de désespoir. Vivre dans l'une des magnifiques villes du monde occidental est fabuleux. Néanmoins, en tant que citoyens de l'UE, il nous incombe d'avoir conscience de ce qui se passe dans les ghettos. Il est impossible de comparer le mode de vie dont vous bénéficiez à celui d'un ghetto. Ce sont deux choses absolument opposées. Cependant, dans ces zones où règnent la pauvreté et le désespoir, des changements de philosophie sont en cours et ils sont davantage axés sur le populisme.

Nous devons nous demander quels sont les nouveaux éléments que l'UE apporte à ces citoyens. Bien évidemment, ils bénéficient d'avantages indiscutables mais n'ont pas une réflexion aussi riche que la vôtre sur ces avantages pendant une période de prospérité et de renouvellement culturel. Bien évidemment, l'UE apporte de nouveaux projets à ces citoyens et fait beaucoup pour eux. Cependant, étant donné les conditions dans lesquelles ces personnes vivent, cela n'est pas suffisant.

L'évolution politique de ces dernières années a démontré que la situation des personnes vivant dans la pauvreté est très difficile. Des risques apparaissent en raison des tensions nationalistes, ce qui se produit à présent avec les politiques antisociales. Je partage le point de vue de Ralf Dahrendorf lorsqu'il déclare que l'État providence est l'instrument le plus puissant afin de légitimer le capitalisme européen. Les sociétés d'Europe occidentale connaissent toujours une bonne prospérité, sont encore en bonne santé et bénéficient de solides fondations politiques grâce au bon fonctionnement des États providence. Si cet énoncé est vrai pour les États membres, alors la même équation peut s'appliquer à l'ensemble de l'Union européenne.

Cette réflexion me ramène aux défis soulevés par les intervenants de cet après-midi. L'Union européenne doit être capable de communiquer directement avec les citoyens des États membres. Elle doit passer par les représentants politiques nationaux et les organisations et associations intermédiaires. Tout ceci ne suffit pas car ce mode de fonctionnement ne permet pas de disposer d'une légitimité et d'un respect suffisants, ce qui est dû aux différences de modes de vie.

Nous pouvons envisager les choses de façon pessimiste mais permettez-moi d'envisager la situation sous un jour positif. Nous subissons actuellement une crise qui va se poursuivre pendant cinq à huit ans d'après certaines prévisions. Les pays mettront longtemps à la surmonter. Nous devons espérer en un nouveau système. Si nous ne vivons pas bien la crise et ne la surmontons donc pas, nous ne trouverons pas de solution commune. Cependant, lorsque l'on est perdu au milieu d'une crise financière réelle, on trouve toujours des solutions. Nous avons déclaré qu'il s'agissait de la naissance

de l'État providence après la Seconde guerre mondiale. Pourquoi la faisons-nous remonter à la Seconde guerre mondiale ? Parce que cette période a connu de grands bouleversements et un changement social et économique de première importance, qui nous ont menés à un État solide sur le plan social.

Si tout cela est vrai, comment l'Union européenne peut-elle communiquer plus directement avec ses citoyens ? Comment l'Union européenne peut-elle acquérir une plus grande légitimité pour le chauffeur de taxi dont nous a parlé Conny Reuter, par exemple ? Nous devons favoriser cette évolution pour laquelle il existe déjà certaines options. Bien évidemment, nous parlons également de l'adaptation à la mondialisation dans ce contexte.

Il y a quelques années, j'ai assisté à une conférence similaire en Finlande et nous débattions de la nécessité de mettre en place un revenu minimum pour tous les citoyens de l'UE. Je sais que de tels projets peuvent actuellement être considérés comme irréalistes et que les ressources publiques sont exsangues, mais je pense que ce projet devrait être considéré comme un projet à long terme. Il doit être bien conçu et le rôle de l'Union européenne, d'une part, et des représentations nationales, d'autre part, doit être bien défini. Si ce projet peut être réalisé correctement, je ne peux qu'imaginer ce que le cofinancement pourrait représenter. Les institutions politiques nationales ne souhaitent pas être privées de leur pouvoir de décision. Elles ne se verraient pas retirer leurs compétences si elles contribuaient au financement à hauteur de 20 % et que les 80 % restants provenaient d'un fonds spécifique. Cet arrangement permettrait d'assurer de plus grandes chances de succès.

Après toutes les expériences que nous avons vécues dans mon pays, je pense que la méthode ouverte de coordination est une très bonne chose. Elle nous permettra d'apprendre les uns des autres et de partager nos expériences concernant les relations des États avec les institutions sociales européennes. Mais lorsque nous comparons cet outil avec la politique sociale censée traiter tous ces problèmes sociaux, nous constatons qu'il est trop faible pour supporter toute la charge et résoudre tous les problèmes.



## ■ DISCUSSION

**Elise WILLAME**

Je vous remercie. Je laisse la parole aux panélistes qui, s'ils le souhaitent, peuvent également réagir à ces interventions.

**Marie PANAYOTOPOULOS-CASSIOTOU**

La dernière idée mise en avant par le Professeur Potucek me semble devoir appeler un commentaire. Il a été fait mention, pour résoudre un certain nombre de problèmes sociaux, de la mise en place d'un revenu minimum.

À mon sens toutefois, les problèmes sociaux ne renvoient pas seulement aux revenus, mais également à la possibilité de disposer de conditions de vie décentes. L'éducation, l'ascenseur social et les conditions de vie sont primordiaux. Mais est-il possible de parvenir à des résultats sans avoir une idéologie de base ? Quelle est-elle ? À quel courant d'idées appartenons-nous ? Quelles sont nos valeurs ?

**Conny REUTER**

Je rejoins l'idée selon laquelle il convient d'offrir à tous les citoyens des conditions de vie décentes. L'association que je représente, qui est membre de la plateforme sociale, se bat pour cela depuis des années. Le pacte de progrès social est un signe fort de l'engagement des institutions européennes : son objectif est de démontrer que le progrès social n'est pas qu'un empilement de mesures. Par conséquent, comment mettre en avant cet engagement concret ?

**Jan OLSSON**

Je suis d'accord avec l'intervenant précédent et garantis à tous que nous sommes très sérieux en ce qui concerne l'éradication de la pauvreté dans notre programme. Ce problème devrait représenter l'un des principaux objectifs de l'Union européenne. Elle devrait en particulier s'efforcer d'éradiquer totalement la pauvreté chez les enfants. Le dernier point sur lequel je souhaite insister est que la crise que nous affrontons soulève peut-être la nécessité de mettre en place une législation européenne prévoyant un salaire minimum afin d'éviter le dumping social.

## Quatrième table ronde

# Imaginer de nouveaux instruments en faveur de la cohésion sociale et du dialogue

Président : Anton HEMERIJCK

WRR (Conseil scientifique du gouvernement néerlandais)

Je souhaiterais tout d'abord formuler deux observations concernant le débat tel qu'il a eu lieu jusqu'à présent. Tout d'abord, la crise financière actuelle est une ombre qui a plané tout au long de ces débats. Le lien n'a pas été explicitement fait mais je pense qu'il est juste d'y faire référence de cette manière. Aujourd'hui, nous avons parlé de l'intégration européenne, du vieillissement de la population, de la méthode ouverte de coordination et de toutes sortes d'institutions et d'instruments du point de vue de leur côté positif pour l'intégration européenne, la mondialisation et l'État providence. Il existe des sources d'innovation mais l'innovation est également à l'origine de problèmes politiques et j'aimerais que les intervenants de cette séance nous présentent également leurs commentaires à ce propos.

Nous avons mentionné l'approche par la flexicurité, ainsi que les fonctions de protection et de promotion sociale de l'État providence. Si nous revenons sur les quinze dernières années, nous constatons qu'il s'agit de véritables innovations conceptuelles ayant un impact évident sur la politique publique actuelle. Nous avons connu une autre crise à la fin des années 1970 et 1980, lors de l'entrée de la génération du baby-boom sur le marché du travail, alors que c'était la pire période pour y entrer. De nombreux pays ont commis l'erreur politique de tenter d'aider les travailleurs âgés à quitter le marché du travail afin de faire de la place aux nouveaux venus. Cette politique n'a pas été un succès et nous en avons tiré les conséquences.

Aujourd'hui, d'un point de vue démographique, nous sommes bien mieux armés pour gérer une récession similaire. Nombre de nos filets de sécurité ont également été modernisés

au cours des vingt dernières années. Les États providence évoluent lentement mais sûrement. Nos marchés du travail fonctionnent également mieux, bien qu'ils n'aient pas véritablement eu besoin d'être améliorés, mais ils ont connu de véritables innovations.

Permettez-moi de paraphraser un président américain : l'Europe est-elle une partie du problème ou une partie de la solution ? Nous allons évoquer les outils et les institutions comme des sources potentielles d'innovation ou peut-être comme des freins au progrès social, ceci en relation avec les trois thèmes de la conférence.

- Qu'est-ce qui constitue une réponse adéquate ou une limitation des conséquences de la mondialisation ?
- Comment favorisons-nous la solidarité entre générations dans des sociétés homogènes et vieillissantes ?
- Comment associons-nous diversité et intégration sociale ou neutralisons-nous l'exclusion sociale ?

Dans les années 1980, il était peut-être toujours possible d'influer sur le taux de chômage par la seule politique macroéconomique. Peut-être aurait-il été possible de parvenir à la stabilité fiscale à cette époque par le biais de légères formes de réductions des dépenses. Peut-être aurait-il été possible, dans les années 1990, d'augmenter la participation par une politique active sur le marché du travail et de légères formes de dérégulation du marché du travail.

Désormais, les gouvernements devront travailler simultanément sur les cinq questions suivantes : la croissance, l'emploi, la qualité des services publics, la flexibilité et la distribution des revenus. J'espère que la crise actuelle ne nous fera pas revenir au début des

années 2000, lorsqu'on pensait que la solution économique devait être appliquée de façon isolée avant que toute manœuvre sociale puisse être ultérieurement évoquée.

Si vous vous êtes engagés à augmenter le taux d'emploi, il faut travailler sur la formation, la santé et tous les autres instruments politiques. Nous ne pouvons revenir à des solutions simples. Le fait que le président Sarkozy ait organisé une commission présidée par Joe Stiglitz afin de débattre des questions de bien-être social est très intéressant. Cela m'incite à me poser la question de savoir si l'UE pourrait mettre en place une norme en relation avec l'intégration sociale.

---

## La législation, les fonds européens, la clause horizontale, la méthode ouverte de coordination, nouveaux indicateurs pour mesurer le bien-être

---

■ André SAPIR

Université libre de Bruxelles - Belgique

Comme il a été rappelé dans l'introduction, les conditions macroéconomiques actuelles diffèrent fortement de celles qui prévalaient au moment de l'établissement du programme de la présente conférence. Il serait donc absurde de passer sous silence la crise et les actions devant en découler.

À plusieurs reprises dans le passé, il a été nécessaire de faire face à des situations difficiles. Les années 1980, ainsi, avaient été marquées par une réduction du taux de croissance de l'Europe et par une progression importante de son taux de chômage. De nombreuses erreurs de gestion, tant macroéconomiques que microéconomiques, avaient alors été commises.

À l'aune de ces dernières et des corrections apportées dans les années 1990, l'Europe est-elle plus à même, aujourd'hui, de résoudre les problèmes ? De nombreuses réformes structurelles ont été engagées et la situation budgétaire s'est améliorée. Sur cette base, l'Europe sera-t-elle en mesure de mieux répondre au

retournement conjoncturel qu'elle ne l'était dans les années 1980 ?

La situation actuelle est plus grave que celle des années quatre-vingt. Elle est la plus difficile que l'Europe ait connue depuis la Seconde guerre mondiale. Au plan macroéconomique, la crise est bancaire et financière. Et déjà, elle entraîne une crise économique. Le véritable danger est d'entrer dans une spirale dans laquelle ces dernières s'alimenteraient naturellement. La crise financière a déjà fortement affaibli le monde bancaire, lequel va également être affecté par la crise économique et les faillites naturelles devant en résulter. Par conséquent, le retournement de conjoncture n'est pas habituel, dans la mesure où le système financier est extrêmement affaibli. Ainsi la situation actuelle n'est pas comparable à celle des années 1980.

Pour la première fois depuis que j'ai débuté ma carrière professionnelle, je pense que nous sommes entrés, aujourd'hui, dans une situation qui mérite une solution keynésienne. Les taux d'intérêt aux États-Unis s'établissent à 1 %. Au Japon, ils sont inférieurs à 1 % depuis longtemps. Au sein de la Zone euro, ils sont plus élevés. Quoi qu'il en soit, ces taux devraient rapidement atteindre des niveaux très faibles. Aussi convient-il de recourir à des armes autres que monétaires, en mettant en œuvre une politique fiscale.

Souvent, la politique monétaire de la Banque centrale européenne (BCE) est critiquée. Pour ma part, j'ai toujours estimé qu'elle l'avait conduite avec beaucoup de doigté. Mais a-t-elle eu raison, durant le printemps, d'augmenter ses taux d'intérêt d'un quart de point, s'inscrivant, en cela, dans une démarche opposée à celle d'autres banques centrales dont la FED ? Si une erreur a été commise à mon sens, elle ne l'a pas été par la BCE mais par les partenaires sociaux et notamment par une partie du monde syndical. Alors que les prix des produits alimentaires et du pétrole avaient fortement crû en effet, le monde syndical a avancé des demandes de maintien du pouvoir d'achat. À mon sens, le moment n'était pas opportun. La hausse des prix alimentaires et du pétrole aurait dû entraîner, globalement, une baisse du pouvoir d'achat. Et la BCE a eu peur de rentrer dans une spirale inflationniste.

Aujourd'hui, devant la baisse de la demande mondiale, les prix des matières premières et du pétrole se réduisent, ce qui a conduit la BCE à revoir sa politique. Quoiqu'il en soit, la politique monétaire ne devrait pas suffire à casser la spirale négative que constituent la crise financière et la politique économique.

Pour cela, le monde a besoin d'un stimulus fiscal coordonné. Or la coordination est difficile, tant au plan mondial qu'au niveau européen. En effet, les différents pays de la Zone euro entrent dans la crise de manière différente du fait de l'hétérogénéité de leurs situations respectives, sur les plans budgétaires et structurels. Ainsi, les situations de la France et de l'Allemagne ne sont pas comparables. L'Allemagne, trop timide aujourd'hui, s'inquiète de la volonté de la France d'engager une relance de la politique fiscale : elle la considère comme une demande habituelle de la France, visant à s'affranchir des contraintes liées au pacte de stabilité. Par conséquent, il est nécessaire d'identifier une solution permettant de déclencher un stimulus fiscal.

La crise actuelle est dangereuse, exigeant l'engagement d'actions rapides. Après la récession, les effets de la mondialisation et des changements démographiques reviendront sur le devant de la scène, peut-être encore plus fortement que par le passé.

Je voudrais rappeler les résultats d'une enquête Eurobaromètre qui avait été réalisée au sein des 25 États membres de l'Union européenne ; elle portait sur la globalisation et reposait sur le sondage, dans chaque pays membre, de 1 000 citoyens. Généralement, la globalisation était plus perçue avec crainte que comme un point positif. Les plus jeunes et les plus éduqués la considéraient d'un œil plus favorable que les autres.

Cela étant, apparaissaient des différences considérables selon les pays. 70 % des Danois sondés considéraient la globalisation comme favorable pour leur développement économique. 20 % d'entre-eux la percevaient comme une menace. Des pays comme la Suède ou l'Angleterre adoptaient des positions comparables. Néanmoins, 80 % des Français considéraient la globalisation comme une menace. L'Allemagne, l'Autriche, la Belgique et le Luxembourg épousaient la même tendance.

De fait, l'enquête permettait d'établir une corrélation forte entre le type de modèle social et la perception de la globalisation.

Dans l'article que j'avais consacré aux différents modèles sociaux, j'avais écrit que la question de l'efficacité et la question de l'équité étaient souvent mises en opposition lors des débats associés au sein de certains pays. Tel n'est pas uniformément le cas en Europe. Les pays anglo-saxons disposent d'un modèle social efficace, mais n'allant pas dans le sens de l'équité. Le modèle social des pays continentaux européens, pour sa part, est équitable à défaut d'être très efficace. Celui des pays méditerranéens n'est ni efficace ni très équitable, quand à celui des Pays-Bas et des pays nordiques, il est à la fois efficace et équitable.

À mon sens, l'idée qu'il est possible et nécessaire de rechercher des solutions pouvant combiner efficacité et équité est primordiale. À cet effet, l'éducation est centrale. Après la guerre et durant les Trente Glorieuses, les systèmes éducatifs ont été performants sur le plan de la cohésion sociale et de la qualité. Dans beaucoup de nos pays depuis, ils se sont fortement dégradés. Aussi est-il nécessaire de les « refonder ». Un modèle social se pense souvent au regard du marché du travail ou du système de santé, mais il convient également de le penser au regard de la problématique éducative dans son ensemble : primaire, secondaire, universitaire et formation professionnelle.

■ Loukas TSOLAKIS  
Fondation ELIAMEP - Grèce

En matière de politique sociale, l'écart entre la rhétorique et le concret a toujours été important. Jacques Delors, un jour, eut ce mot : « On ne peut pas tomber amoureux d'un marché intérieur. » Dans le même temps, la grande diversité des politiques et des normes sociales nationales établit des limites à toute tentative de l'Union européenne de les coordonner et de les harmoniser. Bien évidemment, l'acquis social européen n'est pas dénué d'une certaine substance : la législation dans le domaine de l'égalité des droits, de la santé, de la mobilité des travailleurs et de la Sécurité sociale en est l'exemple le plus marquant. Mais le nombre des déclarations est pléthorique. Et cette bureaucratie, de fait, n'est pas favorable au pragmatisme.

Anton Hemerijck a dit quelques mots de la coordination. Les méthodes ouvertes de coordination, parfois, fonctionnent et produisent des résultats. Mais elles ne sont rien d'autres qu'un dialogue entre bureaucrates, sans effets sur les politiques nationales ou les agendas publics nationaux. Pour avancer il convient d'en être conscient. C'est, à mon sens, fondamental. En effet, il y a toujours eu une division du travail implicite entre les institutions nationales et européennes. Les premières se concentrent sur la redistribution et la protection sociale quand les secondes se concentrent sur les mesures de libéralisation.

Cette division du travail implicite est de plus en plus à l'ordre du jour pour un certain nombre de raisons. La législation et les politiques communautaires affectent de plus en plus la vie des citoyens.

L'époque se caractérise par la mise en œuvre de changements très rapides. L'intégration européenne, difficile à distinguer de la mondialisation, crée des gagnants et des perdants au sein même des pays. Tant qu'elle sera perçue comme telle, la division du travail évoquée sera très difficile à soutenir politiquement. Et ce phénomène devrait s'accroître du fait de la crise, qui devrait faire croître le chômage.

Dans le domaine politique, la question de la subsidiarité doit rester, pour de nombreuses années, centrale. En la matière, les gouvernements nationaux continueront à absorber la majeure partie des chocs. L'Union européenne restera un cadre établissant des lignes directrices. Elle continuera à alimenter la pensée stratégique : dans ce domaine, elle doit jouer un rôle de catalyseur plus qu'un rôle administratif.

Quoi qu'il en soit, l'Union européenne doit développer des instruments complémentaires des instruments nationaux, lesquels seront soutenus par de véritables ressources financières, afin de promouvoir des ajustements sociaux sensibles. Le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation est né d'une initiative prise sous la présidence de Monsieur Barroso, reprenant une idée de Pascal Lamy, négociée au deuxième semestre 2005 et visée par une réglementation adoptée à l'été 2006. Il existe depuis le mois de janvier 2007.

Le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation a résulté d'une alliance inaccoutumée entre l'Angleterre et la France, alors que les autres pays européens étaient, au mieux, sceptiques. Ces réticences, d'ailleurs, se ressentent dans les termes de référence et dans les ressources associées à ce fonds.

L'activité du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation repose sur trois axes. Il doit traiter la question des échanges internationaux pouvant conduire au chômage. Il se concentre sur les licenciements massifs (plus de 1 000 employés dans un maximum de quatre mois). Il se concentre sur certaines mesures du marché du travail : encourager les personnes à trouver un nouveau travail, la mobilité et la requalification des personnes licenciées.

Le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation n'a donc pas pour objectif de protéger les emplois ou de compenser les pertes de revenus. Il a pour simple rôle d'encourager les personnes à trouver d'autres postes. Il a été décidé, par ailleurs, de lui allouer un maximum de 500 millions d'euros par an, lesquels ne constituent pas une ligne budgétaire spécifique mais un reliquat du budget européen.

Force est de constater que le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation risque de n'être plus qu'un acte symbolique. De janvier 2007 à juillet 2008, il a dépensé 67 millions d'euros, à destination de 50 000 travailleurs. Si rien ne change, il engagera, certes, un certain nombre de dépenses mais rien de nouveau n'advientra.

À ce jour, il est possible de suivre deux voies différentes. La première consiste à n'opérer aucune modification. La seconde repose sur une modification des textes de référence du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation, afin d'en étendre la portée. Ainsi, le seuil associé aux licenciements massifs pourrait être abaissé. Il pourrait également être décidé d'étendre son champ d'action à d'autres échanges qu'internationaux ou d'accroître son budget annuel.

L'Europe est au bord d'une récession durable, qui devrait en concerner tous les membres. Comment rallier les pays sceptiques au Fonds d'ajustement à la mondialisation ? Il convient de les assurer du renfort des dispositifs de contrôle et des évaluations des impacts des aides en découlant.

■ Antony ATKINSON

Université d'Oxford - Royaume-Uni

On m'a demandé de parler du bien-être mais je préfère le titre de « Progrès et défis ». Je vais vous soumettre trois propositions en particulier dans le corps de mon discours, comme une suggestion pour d'éventuelles conclusions que nous pouvons en tirer.

L'UE a réalisé de rapides progrès en matière du suivi du bien-être. Je suis membre de la Commission mise en place par le président Sarkozy et dirigée par Joseph Stiglitz, destinée à mesurer la performance économique et le progrès social. Ma première réaction lorsque j'ai accepté d'y participer a été de me demander ce que cela pouvait impliquer, étant donné que l'Union européenne avait déjà mis en place ce type de mesure.

L'une des caractéristiques de l'Union européenne est qu'un nouvel organisme politique doit explicitement établir ses objectifs. Les nations n'ont pas tendance à agir de cette façon, ce qui était perceptible dans certaines formes comme l'Agenda de Lisbonne. Cette caractéristique a rendu nos objectifs explicites et signifiait que nous disposions d'instruments nous permettant de suivre les résultats. Grâce au panel des ménages de la Communauté européenne, nous disposons d'instruments statistiques permettant de surveiller ce que nous faisons.

Bien que l'UE ait fait des progrès, certains défis de fond et méthodologiques restent à relever. Tout d'abord, des défis de fond, dans la mesure où il s'agit de savoir si nous faisons des progrès au terme de la décennie de Lisbonne. Nous ne devrions pas être trop pessimistes au sujet de ce qui s'est passé et de l'augmentation des taux d'emploi, comme cela a été déjà dit. Un autre élément de progrès important réside dans la convergence du revenu par habitant au sein de l'Union européenne élargie. Parmi les treize pays dont le revenu moyen était inférieur à celui des 27 en 1997, deux seulement ne sont pas parvenus à améliorer leur position relative. Au sein de l'UE, nous sommes parvenus à réduire l'écart entre les pays de manière à garantir que les pays les plus pauvres ne soient pas laissés en arrière.

Cependant les progrès dans le domaine social n'ont pas été satisfaisants. La proportion de personnes connaissant la pauvreté s'élevait à 16 % il y a dix ans et demeure de 10 % à l'heure actuelle. Cette légère baisse reflète le fait que certains pays comme le Royaume-Uni ont connu une baisse de la proportion de personnes connaissant la pauvreté, tandis que d'autres, comme la France ou l'Italie, connaissaient une véritable stagnation. Dans d'autres pays comme l'Allemagne, nous avons constaté une hausse du chiffre des personnes concernées, tout particulièrement dans les nouveaux Länder.

Par conséquent, le résultat global obtenu au niveau de cet indicateur social de premier plan est clairement décevant. Il est particulièrement décevant qu'il survienne dans un contexte de performance économique et de croissance positive. La croissance qu'a connue l'UE au cours des dix dernières années s'est traduite par une hausse de 20 % du PIB par habitant. Si l'on tient compte des normes historiques, ce résultat n'est pas mauvais. Établir des comparaisons avec l'Inde et la Chine serait extrêmement trompeur. Il ne faut pas s'attendre à ce que l'Union européenne progresse aussi rapidement que ces pays, ni l'espérer. Il vaut mieux préférer un faible différentiel en termes de revenus et ne pas pousser l'Europe plus vers l'avant. Le type de croissance que suivent l'Inde et la Chine pourrait ne pas être pérenne.

La pauvreté demeure néanmoins obstinément constante au moment où nous espérons que les bénéfices de la croissance se feraient peu à peu ressentir. Nous sommes actuellement confrontés à une situation très différente avec l'arrivée d'une énorme récession mondiale. Si la marée montante n'a pas entraîné les bateaux par le passé, comment pourrait-elle être efficace à l'avenir ?

Il est intéressant de constater que cette question n'est pas encore au centre du débat. Elle ne fait pas partie des premiers points à l'ordre du jour de la réunion des grands décideurs internationaux qui aura lieu à Washington ce samedi.

Tout ceci m'amène au second problème, qui a déjà été évoqué. Il s'agit de la question de la séparation des politiques économiques et sociales. Nous en avons beaucoup parlé aujourd'hui. Néanmoins, en regardant la liste des participants, j'ai trouvé de nombreux

représentants des ministères de l'Emploi ou des Affaires sociales mais une seule personne membre d'un ministère de l'Économie ou des Finances. Des débats distincts sont en cours.

J'ai déjà entendu ce reproche lors d'autres conférences de l'UE et il y a eu de vaillantes tentatives d'associer les deux. Débattre du rôle de la protection sociale en tant que facteur de production en constituait l'un des exemples. Pourquoi ne sommes-nous pas parvenus à regrouper ces deux débats ?

J'en viens maintenant à ma première proposition concrète. Je pense que la manière dont nous évaluons la performance économique globale a tendance à éloigner l'attention des questions sociales. Celles-ci pourraient être beaucoup plus étroitement associées. En particulier, si nous cessions de parler du PIB par habitant et le remplacions au sein de l'Union européenne et des gouvernements nationaux par l'évolution du revenu médian. Cela modifierait l'angle d'approche de l'indicateur clé, qui considérerait la personne située au milieu plutôt que la personne moyenne. Cette proposition n'est pas révolutionnaire et pourrait s'avérer intéressante pour les sociétés démocratiques dans lesquelles l'électeur médian est supposé décider des choses. Bien évidemment, elle devrait également être acceptée dans une certaine mesure pour l'établissement des indices de prix qui ignorent souvent les riches.

Cette proposition, bien que peu radicale, aurait pour conséquence de souligner l'effet sur les ménages individuels au lieu du concept éloigné de revenu national par habitant. L'adopter signifierait également que les inquiétudes au sujet de la répartition devraient être mises en parallèle à la partie de la politique macroéconomique concernée par les comptes nationaux. En recentrant légèrement les préoccupations, notre angle serait modifié pendant une récession. De cette nouvelle perspective, nous réfléchirions au fait de savoir si les revenus réels du ménage médian n'ont pas augmenté depuis deux trimestres au lieu de nous demander si le PIB a chuté au cours des deux derniers trimestres, comme il est stipulé dans la définition standard de la récession.

Je souhaite maintenant consacrer le restant de mon intervention au lien existant entre indicateurs et politiques. J'ai été encouragé par le fait

d'entendre que le Comité de la protection sociale pose des questions concernant l'impact de la récession sur la vulnérabilité des différents groupes de la société. Tout comme la Banque centrale et les régulateurs financiers vérifient si leurs institutions seront capables de supporter le choc des crises financières, nous devrions également nous demander dans quelle mesure nos États providence sont capables de supporter ces chocs.

Ma seconde proposition serait donc que, dans un bref délai, l'UE dispose d'un rapport vérifiant ce qui se produirait si les États providence européens connaissaient, par exemple, une multiplication par deux de leur taux de chômage et si la crise financière présentait de plus grandes répercussions. Ce rapport pourrait par exemple prendre en compte une chute des taux d'intérêt qui affecterait de nombreux retraités.

Ce rapport serait fondamental et la Commission dispose déjà des outils permettant de l'appliquer. Elle a déjà effectué des recherches et financé un modèle de simulation d'impôts et d'avantages qui pourrait être employé dans ce but précis. Celui-ci pourrait servir à examiner les effets des évolutions du revenu et de la multiplication par deux du taux de chômage. Les résultats obtenus donneraient certainement à l'UE des 15 et peut-être maintenant à l'UE des 27 une image précise de l'impact quantitatif.

Ce rapport serait fondamental dans ce sens mais également méthodologique car il soulignerait certaines limites dans les analyses qui sont axées sur le risque de pauvreté, par exemple. Il soulignerait la question de la perte de revenu ainsi que la question plus vaste de la précarité et de l'incertitude qui seraient également mesurées. Il inclurait des individus qui ne sont pas encore défavorablement affectés mais menacés à l'avenir.

Pour établir ce que pourraient être les éventuelles répercussions d'une récession, nous pourrions également nous référer au passé. André Sapir a mentionné que les années 1980 ont vu une hausse de quatre points du chômage en Europe. L'expérience est encourageante d'une certaine manière car le niveau de pauvreté a augmenté sur cette période mais pas autant que l'on aurait pu s'y attendre. Les

diverses formes de protection sociale ont évité le développement d'une pauvreté de masse que l'on aurait pu craindre, étant donné ce qui s'est produit dans les années 1930.

C'est donc rassurant de ce point de vue, mais d'un autre côté, le récent rapport de l'OCDE intitulé « Des inégalités croissantes » a attiré l'attention sur le fait que l'impact du rôle redistributeur de l'État providence avait diminué entre cette période et les années 1990 et 2 000. Durant la dernière décennie, la redistribution effectuée par les gouvernements a été considérablement moins efficace en raison de plusieurs mesures adoptées, comme le recul de l'assurance chômage ou des prestations basées sur le revenu, qui ont rendu le système moins apte à résister à l'impact d'un chômage à grande échelle.

Il existe bien sûr de grandes disparités entre les pays, ce qui représentera un facteur d'influence pour les personnes faisant partie de la main-d'œuvre et celles qui en sont exclues. D'après le rapport et les chiffres présentés par Didier Blanchet aujourd'hui, les évolutions des politiques de retraite sont très différentes d'un État membre à l'autre. Au Royaume-Uni, nous nous sommes écartés du modèle anglo-saxon et, contrairement aux États-Unis, nous n'avons pas préservé nos acquis en relation avec le système de retraite. Nous l'avons substantiellement restreint et avons introduit des systèmes de retraite personnels et des formes de retraite contributives. Ces mesures ont eu pour conséquence d'exposer davantage les personnes et ce changement dans la politique des retraites au Royaume-Uni est la raison pour laquelle la crise nous a touchés avec tant de force. Les Britanniques cherchaient des logements à mettre en location afin d'assurer leur propre protection financière pour l'avenir et le boom immobilier a été suscité par des personnes qui s'inquiétaient simplement de leur retraite. Cette tendance a fait excessivement augmenter les prix de l'immobilier par rapport à d'autres pays. Les personnes concernées accumulaient également de l'épargne dans le secteur financier, ce qui a également entraîné une forte croissance dans ce domaine. Ce sont les conséquences directes de la politique sociale qui a été menée.

Je vais maintenant me tourner vers l'autre extrémité de la pyramide des âges et parler de l'impact social sur les enfants. L'un des apports

durables du gouvernement de Monsieur Blair a été la reconnaissance précoce de la pauvreté des enfants. Des mesures conséquentes ont été mises en œuvre et ont permis de réduire la pauvreté des ménages avec enfants.

J'en viens à ma dernière proposition concrète, encouragée par les remarques de Martin Potucek, qui est de suggérer la mise en place d'un revenu minimum en Europe afin de soutenir financièrement les enfants. Une première étape logique dans ce cadre consisterait à mettre en place un revenu minimum pour les enfants. La façon dont les États membres choisiraient de le mettre en œuvre resterait souple mais il garantirait un versement minimum pour chaque enfant à charge et serait classiquement versé à la mère. Ce revenu diminuerait substantiellement les risques financiers auxquels font face les familles avec enfants. Il représenterait également une façon très rapide d'injecter du pouvoir d'achat, si nous poursuivons la référence à la situation keynésienne qu'André Sapir décrivait.

Pour résumer et répondre à la question posée par Stephan Leibfried auparavant à laquelle il a répondu par « Oui, nous ne pouvons pas », je lui répondrais « Non, nous pouvons ».

■ **Xavier PRATS-MONNE**

Commission européenne - Direction emploi, stratégie de Lisbonne et affaires internationales

Je veux remercier le professeur Anton Hemerijck pour m'avoir libéré des chaînes de la discipline bureaucratique... Je parlerai en mon propre nom et ne peux dire si cela sera mieux que la voix officielle de la Commission.

Je ne pense pas que le fait que des bureaucrates parlent entre eux soit un problème. En fait, l'une des causes de la crise actuelle est probablement qu'ils ne se parlent pas suffisamment. Cependant, ce doit être le bon bureaucrate qui parler du sujet pertinent.

Je devrai commencer par préciser que je ne siège pas au Comité de la protection sociale, qui est l'outil principal de coordination des politiques sociales. En revanche je siège comme représentant de la Commission au Comité de l'emploi, et nous avons des liens très forts avec le Comité de la protection sociale. Ces liens sont si étroits qu'un témoin innocent pourrait, en toute bonne foi, penser



que les vingt-sept États membres abordent des sujets différents, les uns avec les autres, au même moment, dans le cadre de plusieurs comités. C'est quelque chose que nous pouvons améliorer dans le futur.

Le principal succès de la méthode ouverte de coordination, est d'avoir permis de mieux se concentrer sur les véritables problèmes de long terme et sur les priorités des politiques. Par exemple, nous parlons de la situation de l'emploi plutôt que des problèmes de chômage, particulièrement depuis l'introduction des très efficaces politiques de flexicurité. Nous nous sommes également concentrés sur les transitions sur le marché du travail. De plus, je pense que certains États membres n'auraient pas eu de politique approfondie d'intégration sociale ou de politique pour leurs minorités, sans le cadre de la coordination européenne. Par conséquent nous ne devons pas sous estimer l'importance de ce qui a pu être, jusqu'ici, réalisé.

Toutefois, d'un point de vue institutionnel, la méthode ouverte de coordination, qui fut conçue comme une alternative souple et flexible à la méthode législative, se révèle moins souple que prévu. Le fait que la méthode soit « ouverte » ne rend pas le processus de décision à vingt-sept plus facile. L'une des faces du problème qui demeure largement sous-estimé dans une majorité de débats sur le modèle social, et plus globalement sur l'intégration européenne, est celui de l'impact et des conséquences du passage de quinze à vingt-sept membres, aussi bien en ce qui concerne le processus qu'à propos du contenu des politiques.

Permettez-moi de suggérer une analogie. Oublions l'UE et la politique sociale pendant une minute, et envisageons simplement un immeuble d'habitations. Il a quinze propriétaires qui doivent se rencontrer car ils partagent une communauté d'intérêt, une propriété et un même administrateur. Ils se rencontrent pour discuter des intérêts communs à l'immeuble qu'ils partagent.

Comment cela fonctionne-t-il entre les quinze copropriétaires ? Comment travaillent-ils ensemble ? Cela n'a rien à voir avec la politique sociale, mais plutôt avec la théorie des jeux, l'anthropologie sociale et la nature humaine. Ils s'assoient et expriment leurs points de vue. Cela prend beaucoup de temps,

mais, s'ils sont dotés chacun, disons, de trois minutes, cela reste supportable. Ils disposent d'un administrateur (ou d'un Commissaire) qui, après quarante-cinq minutes, a probablement une idée assez claire de la position moyenne ou de la ligne de consensus, ou au minimum de l'identité du propriétaire entêté et de la manière de l'isoler. Comment les décisions sont-elles prises à quinze ? Par consensus et les problèmes sont résolus par les quinze membres qui agissent comme un seul et unique groupe.

Maintenant, imaginons ce groupe accueillant douze nouveaux propriétaires, avec comme unique changement procédural l'addition de douze sièges autour de la table. Il en résulte que le nombre de vingt-sept s'avère trop important, en termes humains, pour fonctionner comme un groupe et comme une seule unité organisationnelle. L'administrateur sera incapable de définir un consensus – particulièrement si son mandat et son pouvoir sont limités – dans la mesure où trois minutes par personne correspondent maintenant à une heure et demie. Cette situation n'est pas viable, un terrain d'entente ne pourra pas être trouvé et le ou les membres minoritaires ne pourront pas être isolés facilement.

La nature même du groupe a changé profondément, provoquant des conséquences d'une grande portée. Premièrement, un temps extrêmement long sera perdu en procédure. Deuxièmement, l'organisation étant basée sur le consensus, on aura tendance à le rechercher en « défocalisant » les discussions, jusqu'à trouver un sujet suffisamment général pour que tout le monde tombe d'accord, mais qui sera dès lors peu opérationnel. Cela constitue, selon moi, le principal défi pour l'avenir des méthodes ouvertes de coordination de l'UE 27 : en l'absence du moindre changement dans le processus de décision, les discussions procédurales deviennent plus pesantes et les débats sur les politiques moins opérationnels.

Voilà pour les procédures. Qu'en est-il des contenus maintenant ? Comme le disait Bernard Brunhes ce matin, quand on revient d'un voyage aux États-Unis, on considère l'Europe comme une force unie. Mais ne nous laissons pas duper par l'idée que nous sommes encore un club de sociétés postindustrielles, soumis à des problèmes communs tels que l'obésité et un consumérisme excessif. Prenons n'importe quel

indicateur pertinent de politique sociale et voyons ce qui se cache derrière. Par exemple, l'indicateur qui a eu le plus de succès, celui qui nous permet de nous rapprocher au plus près des objectifs de Lisbonne, est celui du taux d'emploi des femmes. Nous sommes actuellement très proches de 60 %. En fait, la Suède a un taux de 73 % et Malte de 37 %. Des disparités similaires existent dans l'emploi des travailleurs plus âgés, le chômage des jeunes, l'accès à l'éducation, ou bien d'ailleurs la protection sociale en pourcentage du PIB, qui varie de moins 15 %, à plus 30 %. La diversité nous enrichit tous, mais dans ces circonstances, il reste difficile de définir des politiques dont la pertinence opérationnelle soit suffisante pour les vingt-sept États membres.

Pourquoi ces questions sont-elles rarement discutées ? Il y a trois raisons, à mon avis. La première raison est que le sujet reste tabou et cela est tout à fait compréhensible. On ne pouvait pas dire pendant l'adhésion à quel point la gestion de l'UE deviendrait difficile après l'élargissement : cela aurait été jugé plutôt peu accueillant ! Maintenant que quelques années ont passé, il devrait être possible d'admettre que les choses ne sont plus les mêmes que lorsque nous étions un groupe de quinze. Une autre raison réside dans l'axiome ou le mantra qui veut que le seul chemin vers l'UE passe par le fait que tout le monde se tienne la main et progresse ensemble. Ce point est en permanence dans les esprits de ceux qui croient en l'intégration européenne, mais peut-être devrions-nous reconsidérer dans quelle mesure c'est toujours une proposition valable et réaliste aujourd'hui, car la conséquence de cet axiome est qu'aucun progrès n'est réalisé. Enfin, nous avons pu être capables d'ignorer les implications de l'élargissement sur les procédures et le contenu, également parce que, malgré quelques exceptions, les nouveaux États membres sont toujours remarquablement silencieux pendant les discussions au sein de la méthode ouverte de coordination.

Voici donc les véritables raisons pour lesquelles nous ne nous attaquons pas au problème critique de la gestion d'une Union qui doit sacrifier sa profondeur pour s'adapter à son étendue.

Maintenant, quelle est la solution de sortie ? En termes de procédure, je me risquerais à penser que nous devons cesser de regarder

vers le passé, le bon vieux temps des douze ou des quinze membres, et commencer à penser qu'il est tellement bon de ne pas être l'ONU car nous ne sommes que vingt-sept et non pas cent quatre-vingt-douze. L'assemblée de l'ONU se réunit principalement pour sanctionner et légitimer des décisions qui ont été négociées au préalable. Essayons donc de trouver un moyen, grâce à la future méthode ouverte de coordination, d'arrêter de nous voiler la face en pensant que l'on peut avancer à vingt-sept sans une préparation adéquate.

Acceptons également des solutions plus réalistes, adaptées à un groupe de vingt-sept, qui nous permettent de travailler ensemble. Par exemple, par le biais du concept de « langage commun », qui signifie que chaque fois qu'un sujet sera discuté, un concept ou une position politique définis, on devra dès lors cesser de parler de ce concept et automatiquement adopter un terme commun chaque fois que le sujet sera abordé de nouveau. Cela peut paraître simple et nous l'appliquons implicitement dans la méthode ouverte de coordination, mais il n'est pas rare qu'il faille plusieurs mois pour atteindre ce consensus.

À propos du contenu, maintenant, j'aimerais mentionner brièvement la flexicurité. L'adoption des principes communs de flexicurité et leur approbation par le Conseil européen est un succès majeur. Il y a très peu, cependant, de directives politiques que nous puissions produire sur la flexicurité, qui ne soient pas des généralités et qui restent valables et significatives pour tout un chacun. Nous pouvons finalement toujours apprendre les uns des autres. Nous pouvons diviser le cadre commun en plusieurs chemins ou groupes d'États membres qui partagent assez de similarités pour pouvoir discuter et bénéficier les uns des autres. Ce n'est pas la méthode traditionnelle pour faire des progrès, mais elle est inévitable si nous voulons avancer. Dans tous les cas, les principes communs, plus les chemins, plus un dialogue bilatéral au sein de Lisbonne, semblent être un modèle de travail exploitable.

J'aurais un dernier commentaire sur le rôle de la Commission. Les principales compétences, au moins pour ce qui est des politiques sociales et de l'emploi, resteront aux mains des États membres. La Commission devrait avoir la pos-

sibilité de conduire les États membres vers des priorités à long terme qui soient pertinentes. En fait, elle ne doit pas atteindre cette possibilité par une législation forcée, mais plutôt en étant crédible dans les politiques qu'elle supporte et l'assistance qu'elle apporte. Pour être pertinente dans le futur, la Commission doit avoir le courage de faciliter mais aussi d'arbitrer. Ceci inclut le fait de « dénoncer et stigmatiser », qui doit être au cœur de la méthode ouverte de coordination, même si nous n'avons pu réussir à l'appliquer pour le moment.

La Commission doit avoir le courage de dire aux États membres qu'ils font ce qu'il faut, mais aussi le contraire quand c'est le cas. J'ai été frappé et ravi des propos tenus par le pro-

fesseur Atkinson : je conviens que la politique sociale est une chose merveilleuse et qu'elle peut être mise en application au niveau européen ou national, principalement par des personnes qui ne s'occupent pas de politique sociale. Au bout du compte, la politique sociale est une affaire d'argent, de politique fiscale et de redistribution. L'une des premières choses que le président Barroso a identifiée comme un défi et une opportunité pour la Commission, est le besoin de donner l'exemple, en n'ayant pas seulement « l'esprit vertical ». C'est un défi que de développer un esprit latéral en agrégeant différentes politiques pour atteindre le progrès.

## Discussion

### ■ Anton HEMERIJCK

Les différentes interventions ont exprimé de grandes idées en termes d'innovation, mais il nous faut aller au-delà de la rhétorique. André Sapir a parlé de la coordination monétaire et fiscale et a fait allusion au rôle pas si positif des partenaires sociaux. Ce rôle pourrait devenir positif sous réserve que l'expansion du Fonds d'ajustement à la mondialisation fasse partie du compromis d'ensemble issu de la coordination fiscale et monétaire. Celle-ci doit être associée aux trois mesures légèrement keynésiennes proposées par Tony Atkinson. En ce qui concerne les difficultés de coordination issues de la réunion de 27 États membres, peut-être la Commission serait-elle bien avisée de susciter un effet de ralliement : quelques pays pourraient prendre la direction en matière d'idées et d'autres pays pourraient ensuite les rejoindre, c'est déjà ce qui se produit actuellement avec l'Union monétaire.

### ■ Discussion avec la salle

- Le contexte actuel ne devrait pas manquer d'engendrer un certain « déplacement » sur le plan social. Ainsi, le nombre de personnes en emploi devrait diminuer, quand celui des personnes hors emploi devrait progresser. Or le dialogue social, pour caricaturer, s'adresse essentiellement aux personnes ayant un

emploi. En conséquence, il ne traite pas suffisamment des problématiques liées à l'indemnisation du chômage et à l'accès à la formation des demandeurs d'emplois. La structure du dialogue social même devrait évoluer.

Xavier Prats-Monne a insisté sur la nécessaire collaboration entre le Comité de l'emploi et le Comité de la protection sociale. En effet, ces deux politiques sont interpénétrées. Elles devraient s'ouvrir, à mon sens, au secteur associatif. Enfin, les entreprises privées ne représentent qu'une partie de l'emploi. Quid de la représentation, au sein des comités évoqués, des employeurs publics ? Quoi qu'il en soit, il apparaît primordial d'adapter les modèles de dialogue social à la réalité du marché du travail, des personnes dans l'emploi ou des personnes hors emploi.

- J'appartiens au syndicat CFDT. Au préalable, pour répondre à l'exposé d'André Sapir, il me semble un peu facile de rejeter sur les partenaires sociaux la responsabilité de la hausse du taux d'intérêt opérée par la Banque centrale européenne. Cette dernière, par surcroît, est en train de les baisser, alors que les revendications salariales demeurent.

Ma question s'adresse à Xavier Prats-Monne. J'ai eu le sentiment que la Commission se contentait de distribuer des « bons points ». Ne ferait-il pas sens, dans les circonstances actuelles notamment, qu'elle fasse preuve de

plus de volontarisme en matière sociale ? N'est-ce pas cela qui a manqué le plus depuis la fin de la Commission Delors ?

• Anthony Atkinson a très bien posé le problème lié à la dynamique des indicateurs. À cet effet, le remplacement de l'indicateur relatif au PIB par habitant par un indicateur relatif au revenu médian renvoie à une idée extrêmement pertinente, car elle emporterait une dynamique de politique sociale. Au Royaume-Uni, le revenu médian est compris entre 23 000 et 24 000 euros. En France, il s'établit à 17 000 euros. La mise en avant de ces écarts permettrait d'adopter une vision beaucoup plus dynamique de l'arrachement à la pauvreté par le retour à l'emploi ou par la redistribution sociale.

Quoi qu'il en soit, il convient de réfléchir à la mise en œuvre d'indicateurs susceptibles de générer une dynamique de politique économique et sociale.

**Anton HEMERJCK**

J'invite chaque paneliste à répondre sur ces trois thèmes mais aussi à réagir aux propositions des autres panelistes.

**Loukas TSOULAKIS**

Je tenais à poser une question à Xavier Prats-Monne, dont je partage l'analyse quant aux effets de l'élargissement européen sur la dynamique du groupe. Il est l'un des seuls à oser le mentionner et ce n'est pas très politiquement correct. Il semble nous dire qu'à 27, la dynamique de groupe est telle qu'il n'est pas possible, si je comprends bien, de prendre des décisions. Le Conseil joue un rôle de légitimation. Nous devrions donc investir davantage dans la question du mécanisme de décision : pourrait-il prendre la forme d'un regroupement de certains pays ou d'une Commission plus puissante ?

**Xavier PRATS-MONNE**

L'exposé de problèmes est plus aisé que ne l'est l'apport de solutions. Premièrement, le fait que le Comité de la protection sociale et le Comité de l'emploi échangent plus entre eux est évidemment positif, en particulier au travers d'une plus grande coordination de chaque État membre. Mais pourquoi est-il besoin d'aller à Bruxelles pour que les ministères associés dialoguent entre eux ? À mon sens, il

serait judicieux que les membres de ces comités dialoguent plus qu'ils ne le font avec les autres ministères. De cette façon, il serait possible de réaliser en amont les arbitrages nécessaires à l'heure d'une politique keynésienne et pour une meilleure prise en considération des problématiques sociales et de celles en lien avec l'emploi.

Certains pays du nord de l'Europe s'étonneraient devant les propos selon lesquels la Commission doit remplacer les États membres pour prendre des décisions courageuses. Quelle est notre légitimité, si ce n'est de contribuer aux efforts des États membres ? Le temps où la Commission pouvait s'ériger en un groupe de mandarins élitistes pointant les manquements des États membres est révolu. Nous devons l'accepter et en tirer les conséquences. Si la Commission réussissait à donner des priorités aux États membres, ce serait déjà une grande avancée.

En réponse à la question de Loukas Tsoukalis, mon idée était simplement de dire que le mécanisme de décision devrait mieux prendre en compte les implications d'une Europe à 27. Ce n'est pas un secret de dire qu'il est difficile d'avoir des échanges sur le fond à l'actuel Conseil des ministres. Prendre des décisions à 27 nécessite une véritable préparation. Il faut par conséquent trouver un moyen d'organiser et de légitimer ce travail de préparation dans le but de le rendre plus efficace, visible et transparent. L'une des questions importantes, il me semble, est le futur rôle de la Commission. La Commission doit prouver sa valeur ajoutée et doit renforcer son rôle dans le débat en étant plus crédible.

**André SAPIR**

Par ailleurs, l'Union européenne compte désormais 27 Commissaires, c'est-à-dire un par État. Quel devrait être leur nombre ? Initialement, l'idée selon laquelle ils devaient être seulement 15 était relativement plausible. Elle est révolue, notamment depuis les résultats du référendum irlandais. On a l'impression que les commissaires ont un mandat de leur pays alors que la Commission devrait aller au-delà et parler d'une seule voix. Toutefois, il est dur de concevoir que pour remplir son rôle législatif, la Commission n'ait pas un commissaire par pays. Mais s'agissant

de son rôle exécutif, 27 commissaires semblent être un nombre trop élevé.

**Xavier PRATS-MONNE**

Il me semble toutefois que l'importance de ce problème dans le débat sur l'avenir des institutions a été souvent exagérée. Il est vrai que le Collège des commissaires pourrait fonctionner avec moins de commissaires. Mais je crois que la vraie question qui détermine l'efficacité de la commission est le profil et l'engagement personnel de chacun de ses membres.

**Anthony ATKINSON**

En ce qui concerne le revenu médian, j'avais également suggéré deux éléments. L'un était d'utiliser le revenu médian au lieu du revenu moyen, ce qui signifie que nous ne mesurons pas en fonction des personnes situées en haut de l'échelle. Deuxièmement, l'observation des revenus des ménages ne représente pas la même démarche que l'observation du

revenu national ou du PIB. Les fruits de la croissance n'ont pas été répercutés sur l'ensemble de la population. Pour plusieurs raisons, les bénéfices sont conservés par les sociétés et les gouvernements essaient de rétablir l'équilibre. Le revenu des ménages ne suit pas obligatoirement le PIB. Il existe donc un écart entre la perception du public et les bons chiffres macroéconomiques obtenus ces dernières années.

Nous avons clairement besoin de constater l'impact des évolutions du chômage sur chaque ménage. À cet effet, nous avons besoin d'associer des ressources statistiques aux instruments politiques qui affectent cet aspect et le statut du marché du travail. Le modèle développé par le groupe Euromod montre ce qui arriverait aux indicateurs d'intégration et aux indicateurs budgétaires si la part de ménages sans emploi évoluait. Il s'agit d'une sorte de prévision microéconomique en phase avec la prévision macroéconomique.

## Clôture

■ Xavier PRATS-MONNE

Commission européenne - Direction emploi, stratégie de lisbonne et affaires internationales

Vladimir Spidla, commissaire européen à l'Emploi, aux Affaires sociales et à l'Égalité des chances, n'a malheureusement pas pu nous rejoindre pour des raisons de santé. Aussi ai-je la charge de le représenter.

La France porte un intérêt certain à l'Europe et croit en l'Union européenne et en l'Europe sociale. Il convient de la saluer car elle contribue – et rares sont les pays qui peuvent s'en prévaloir – à la construction européenne et à l'Europe sociale depuis 50 ans. Telles sont les raisons pour lesquelles le Commissaire Vladimir Spidla tenait à être présent aujourd'hui. Il m'a demandé de vous lire son discours.

Depuis plusieurs mois maintenant, la Présidence française a fait preuve d'un dynamisme exemplaire pour faire avancer nos initiatives pour améliorer les conditions de vie de nos concitoyens. En donnant en particulier aux politiques sociales un grand événement comme celui d'aujourd'hui, la présidence française a rappelé que le social est l'un des fondements des politiques de l'Union européenne. Ce caractère social revêt d'ailleurs une dimension horizontale et doit couvrir toutes les politiques européennes. Et dans ce domaine en particulier, dans ce caractère horizontal de la politique sociale, nous devons aussi encore faire des progrès.

Le social doit rester au cœur de la construction européenne parce que nous avons décidé, avec la stratégie de Lisbonne, que notre action s'appuierait sur le social et l'environnement autant que sur l'économie, mais aussi parce qu'une société qui ne se préoccuperait que de la création de richesses ne s'intéresserait pas au bien-être et à l'épanouissement de ses citoyens.

La crise financière nous rappelle davantage encore l'importance de l'équilibre entre la création de richesses et une juste distribution de celles-ci au profit de l'ensemble des citoyens. Nous avons, devant nous, des défis majeurs. Ces défis prennent régulièrement un visage nouveau et nous forcent à adapter nos réponses et même à en inventer régulièrement de nouvelles. C'est la conséquence des bouleversements à répétition qui frappent notre société, surtout ces dernières années.

À l'image de l'ensemble de la planète, l'Europe est remodelée par des mutations rapides et de grande ampleur : la mondialisation, les changements technologiques, les changements climatiques, les changements démographiques, la crise financière maintenant. Aujourd'hui, nous ne pouvons pas nous satisfaire de seulement faire face aux conséquences de ce changement : il est devenu indispensable d'anticiper sur l'avenir pour mieux gérer le présent. C'est vrai pour tous les domaines. Ça l'est encore plus en matière sociale, où la situation a rapidement changé ces dernières années. À tel point que l'on peut parler aujourd'hui de nouvelle donne par rapport aux défis d'il y a à peine dix ans.

Face à cette situation, nous devons constater que tous les citoyens ne sont pas égaux dans nombre de domaines tels que l'éducation, la santé ou encore le soutien que les services publics peuvent leur apporter. Aujourd'hui, 16 % des Européens vivent en deçà du seuil de pauvreté et la pauvreté demeure un problème social majeur en Europe. Les bouleversements que connaît actuellement notre monde apportent également une diversité croissante au sein même de notre société. Nos habitudes de vie ne ressemblent plus à celles de nos parents. Notre société évolue. Les structures au service de nos concitoyens doivent suivre le même rythme pour répondre à ces attentes nouvelles. Nous devons prendre garde à faire reculer les réactions de rejet face à ces différences et à garder notre motivation intacte pour combattre toutes les discriminations.

Face à ces changements, où en est l'Europe ? Je dirais tout d'abord que l'Union se préoccupe des grandes mutations depuis plusieurs années. La stratégie de Lisbonne nous a donné une direction à suivre (tant aux institutions européennes qu'aux États membres) pour répondre aux nouveaux défis, autant sociaux qu'économiques et environnementaux.

Notre législation, nos outils financiers, le Fonds social comme le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation, la méthode ouverte de coordination des politiques nationales ou encore le dialogue social européen, ont été progressivement ciblés pour répondre à ces grands changements et accompagner nos concitoyens dans ce contexte de grand changement.

Nous continuons, aujourd'hui encore, dans cette direction en prenant en compte les derniers changements. C'est ainsi que la Commission a présenté, en juillet dernier vous le savez, son Agenda social renouvelé, un pacte social ambitieux et orienté vers l'avenir, pour protéger et renforcer notre modèle social européen face à tous ces grands changements. Nous avons fait le choix de nous donner les moyens de faire faire un saut qualitatif à l'Europe sociale. Les partenaires sociaux et la société civile ont été pleinement associés à la préparation de cet agenda social renouvelé. Nous avons avancé dans la transparence et, en même temps, en tenant compte des réalités relayées entre-autres par la société civile et les partenaires sociaux.

Vous savez quels sont les grands axes de cet Agenda social. Vous savez les mesures que la Commission a proposées pour l'accompagner. Nous devons maintenant nous assurer que ces mesures, que ces instruments, non seulement sont au service des citoyens, mais sont aussi adaptés à la crise et aux changements que nous avons vus ces derniers mois.

La Commission européenne a donné une première idée de ce qu'elle entend faire, de ce que l'Union peut faire pour répondre à la crise, le 28 octobre dernier. La Commission, le 26 novembre, va présenter un plan d'action pour essayer de donner une réponse européenne, non seulement à la crise financière, mais aussi à ses conséquences économiques, à ses conséquences sur l'emploi, à ses conséquences sociales. C'est le sens de la démarche de la Commission, qui vise à essayer de maintenir l'idée originale de la stratégie de Lisbonne qui est que la croissance économique ne doit pas être incompatible mais complémentaire à la cohésion sociale.

Voilà les défis que nous avons tous. La Commission donnera davantage de réponses le 26 novembre. J'arrête ici en répétant, maintenant que la ministre Madame Morano est là, la reconnaissance de la Commission européenne à la Présidence française, non seulement pour cette conférence, mais aussi pour l'enthousiasme, pour l'efficacité et, tout simplement, parce que la France croit en l'Europe et en l'Europe sociale.

---

■ **Nadine MORANO**

Secrétaire d'État chargée de la famille

---

À l'issue de cette conférence sur les nouvelles questions sociales dans l'Europe en mutation, je tiens à remercier l'ensemble des intervenants qui ont alimenté la réflexion par leurs interventions depuis ce matin.

Pour conclure les débats, je souhaite partager avec vous trois convictions.

La première conviction est que l'Europe sociale doit rester une priorité de la construction européenne. Les échanges de Chantilly, en juillet dernier, ont permis aux ministres des 27 États membres de réaffirmer un certain nombre de valeurs communes qui nous rassemblent et qui définissent justement l'ambition des Européens en matière sociale.

Ces valeurs que M. Bernard Brunhes, notamment, a développées dans le rapport qu'il nous a présenté à Chantilly, sont le dialogue social, la solidarité entre les générations, la lutte contre la pauvreté et les discriminations, l'égalité entre les hommes et les femmes, la protection sociale, la mobilité professionnelle, l'importance des services d'intérêt général, ou encore la responsabilité sociale des entreprises.

Le conseil informel de Chantilly et les nombreuses conférences que nous avons organisées ont été l'occasion de redire qu'elles ont toute leur place au sein de la stratégie européenne de développement économique, c'est-à-dire au sein de la stratégie de Lisbonne.

Nous sommes persuadés que les Présidences suivantes, notamment les Présidences tchèques et suédoises, continueront à approfondir ces valeurs communes et à les traduire en actes.

En Europe, le progrès économique ne doit jamais impliquer de renoncer au progrès social, bien au contraire. C'est une idée à laquelle Xavier Bertrand, Valérie Létard et moi-même, sommes particulièrement attachés. L'Europe doit avancer sur deux jambes : le progrès économique et le progrès social. Les politiques du travail, de l'emploi, des affaires sociales des États membres et de l'Union Européenne ne peuvent être simplement une variable d'ajustement de la construction européenne.

Depuis 50 ans, l'Europe a construit un marché intérieur où les marchandises, les entreprises et les salariés peuvent circuler librement. L'Europe a ainsi ouvert des opportunités nouvelles aux citoyens, aux entreprises, aux salariés. Dans le contexte de crise actuel, ce projet reste plus que jamais d'actualité. Nous ne devons pas perdre de vue l'impératif de cohésion sociale, qui constitue le ciment de nos sociétés.

Sans progrès social partagé, c'est l'économie européenne, elle-même, qui serait perdante. Parce que l'économie est désavantagée quand des catégories de population restent durablement éloignées de l'emploi. Parce que les travailleurs eux-mêmes sont moins productifs s'ils souffrent de mauvaises conditions de travail et d'une protection sociale insuffisante. Parce que de manière générale, l'économie de la connaissance et de l'innovation ne peut se construire que si chaque pays favorise le développement du capital humain et de la formation tout au long de la vie.

L'Europe sociale est donc une arme pour faire face à la mondialisation, et non un handicap, comme certains voudraient le laisser croire. Elle est aussi un instrument efficace pour relever les deux autres défis identifiés à Chantilly, le vieillissement démographique et la diversité croissante des sociétés européennes :

Je veux en particulier souligner que les initiatives prises par la Commission pour favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle sont un puissant levier pour favoriser la natalité et le travail des femmes dans l'Union européenne.

Enfin, sans Europe sociale, la construction européenne, elle-même, et l'apport positif qu'elle a eu pour notre continent, risqueraient d'être fragilisée. Les trois « non » aux référendums français, néerlandais et irlandais montrent le fossé qui sépare les citoyens de l'Europe. Pour que l'Europe se rapproche des citoyens, il faut d'abord qu'elle leur apporte quelque chose qu'ils n'auraient pas sans elle. Ce quelque chose, ce sont d'abord des droits sociaux minimaux, qui font partie de la Charte des droits fondamentaux à laquelle le traité de Lisbonne, s'il est adopté, donnera une valeur juridique.



La deuxième conviction est que l'Europe sociale redémarre en cette année 2008.

La négociation sur la directive travail intérimaire durait depuis 2001. Le Parlement européen, en adoptant sans l'amender, le 22 octobre, le texte de la position commune du Conseil des ministres du 15 septembre dernier, a garanti aux trois millions de travailleurs intérimaires de l'Union européenne, l'application du principe de l'égalité de traitement, dès le premier jour.

S'agissant de la directive relative aux comités d'entreprise européens, la Présidence française a demandé dès juillet dernier aux partenaires sociaux de réfléchir aux aménagements qu'il convenait d'apporter à la proposition de la Commission. Sur ce projet de directive, nous sommes désormais très proches d'un accord au Conseil et, si le calendrier du Parlement le permet, d'une adoption en première lecture avant la fin de l'année.

Autre exemple d'avancée de l'Europe sociale, la proposition de directive transposant la convention de l'OIT sur le travail maritime en 2007, qui sera examinée au Conseil le 17 décembre. Si cette directive est adoptée, ce sont les conditions de travail des 300 000 marins travaillant dans l'Union européenne qui vont changer.

Je veux aussi mentionner la proposition de directive relative à la lutte contre les discriminations dont Jean-Pierre Jouyet a parlé ce matin. Elle correspond à une attente forte des citoyens européens, et c'est la raison pour laquelle la Présidence française a ouvert les négociations sur ce texte dès le mois de juillet dernier.

Plus largement, ce qui est important, ce sont les convergences observées entre les États membres sur un certain nombre de thèmes clefs. Il y a encore quelques mois, le mot flexicurité faisait peur, le mot inquiétait. Désormais, non seulement, il ne fait plus peur. Mais, c'est le nom d'une mission européenne qui rassemble l'ensemble des partenaires sociaux et européens.

C'est bien la preuve que les choses changent, dans les comportements et les mentalités. Le Conseil européen de décembre prochain exploitera les conclusions de cette mission, lancée il y a un an déjà.

Le forum sur les services sociaux d'intérêt général, le 28 octobre dernier, a montré que le sujet des SSIG était celui de tous les Européens. Si une directive spécifique ne fait pas aujourd'hui consensus, l'idée d'une feuille de route permettant de progresser vers la mise en place d'un cadre européen de la qualité pour les SSIG fait son chemin. Le Comité de la protection sociale a d'ailleurs engagé des travaux en ce sens, qu'il poursuivra durant l'année 2009.

Enfin, ma troisième conviction est qu'il nous faut définir, ensemble, de nouveaux instruments pour rendre l'Europe sociale plus efficace.

Inventer ensemble de nouveaux instruments, cela était le thème de la 4<sup>e</sup> table ronde de cette conférence. Avec la crise financière, c'est devenu une nécessité encore plus forte, avec à mon avis deux axes prioritaires.

La modernisation du dialogue social, d'abord. Le dialogue social est la clé de la réussite, en matière d'Europe sociale. À Chantilly, les ministres ont largement encouragé les partenaires sociaux à enrichir leur agenda de négociation et à faire des propositions, notamment en matière de conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle.

L'encouragement à la mise en place d'objectifs chiffrés, ensuite. Cela va être fait en matière de lutte contre la pauvreté. À Chantilly, les ministres ont montré leur volonté de construire une Europe avec des objectifs concrets et lisibles pour les citoyens. Martin Hirsch avait notamment évoqué la nécessité de définir des objectifs chiffrés pour réduire le nombre d'enfants pauvres.

Mesdames, Messieurs, les attentes des citoyens européens sont fortes dans le domaine social, et sont amenées à se renforcer encore dans le contexte économique actuel. Les travaux qui se sont tenus aujourd'hui ont montré que nous avons une vraie ambition sociale à partager ensemble. Nous sommes maintenant tous face à nos responsabilités pour traduire cette ambition dans les faits.

---

**DOSSIERS SOLIDARITÉ ET SANTÉ**

Directrice de publication : Anne-Marie Brocas  
Édition en français : Élisabeth Hini et Sarah Netter  
Édition en anglais : Maud Foutieau  
ISSN : 1958-587X

---